

## Première séance, mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Validation du mandat de députée de Martine Fagherazzi, en remplacement de Benjamin Gasser, et assermentation. – Projet de décret 2018-DIAF-10: naturalisations 2018 – décret 3; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Motion d'ordre: ajout d'un recours en grâce à l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2018; prise en considération. – Projet de décret 2018-DIAF-7: initiative cantonale à l'Assemblée fédérale – exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2018-DSJ-116: modification de la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de loi 2018-DSJ-93: dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de décret 2018-DAEC-119: crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Rapport d'activité 2018-GC-71: Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) (2017); discussion.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Claude Chasot, Ueli Johner-Etter, Patrice Jordan, Rose-Marie Rodriguez, Ralph Alexander Schmid, Kirthana Wickramasingam et Markus Zosso.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre et Georges Godel, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Zur Absenz von Herrn Grossrat Ueli Johner muss ich Ihnen mitteilen, dass er ein kleineres Herzproblem hatte, aber bereits wieder auf dem Weg der Besserung ist. Er muss sich diese Woche noch einzelnen Untersuchungen unterziehen und kann deshalb nicht an unserer Session teilnehmen. Wir wünschen ihm von hier aus bereits eine gute Besserung.

Mitteilungen des Ratspräsidiums:

1. Universität Freiburg: Ich erinnere Sie an die Einladung zur Informationsveranstaltung vom 11. Oktober 2018 im Anschluss an unsere Sessionssitzung an der Miséricorde MIS04, 1. Stock, Jäggisaal. Es ist so mit dem Rektorat abgesprochen, dass wir sie frühzeitig informieren und dass ich ihnen den Beginn, die Uhrzeit anlässlich der Sitzung vom Donnerstag bekannt geben werde, je nachdem wie schnell wir vorankommen.

2. Klubs und Gruppierungen:

Ich teile Ihnen mit, dass am Donnerstag, 11. Oktober, um 12 Uhr die Generalversammlung des Klubs «Gesundheit und Soziales» im 2. Stock des Rathauses stattfindet.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

### Validation du mandat de députée de Martine Fagherazzi, en remplacement de Benjamin Gasser

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

### Assermentation

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Madame, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.

—

## Projet de décret 2018-DIAF-10 Naturalisations 2018 – décret 3<sup>1</sup>

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

### Entrée en matière

**La Rapporteure.** Au projet de décret 2018-DIAF-10 soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui, la Commission des naturalisations a examiné 118 dossiers de demande du droit de cité suisse et fribourgeois et un dossier de confédéré demandant d'acquiescer le droit de cité fribourgeois.

La Commission a étudié ces dossiers et auditionné les personnes l'exigeant de par la loi au cours de 10 séances. Elle émet un préavis favorable pour 112 dossiers. Six dossiers sont préavisés négativement par la Commission, mais les candidates et candidats préavisés négativement ont demandé de retirer leur demande. Leurs dossiers n'entreront plus en ligne de compte lors du vote et nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la Commission présente aujourd'hui un préavis favorable à la naturalisation de 189 personnes. Elles remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret et d'accepter les modifications figurant au projet bis.

**Le Commissaire.** Le Gouvernement se rallie à la position de la Commission des naturalisations et vous invite à accepter ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### ART. 1 – ANNEXE 1

**La Rapporteure.** La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit: à l'annexe 1, comme je l'ai annoncé précédemment, les candidats figurant aux dossiers 29, 43, 67, 97 et 105 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Ces dossiers sont ainsi retirés du projet de décret.

Les autres modifications concernent une naissance, la modification d'un lieu de domicile et l'ajout de deux dossiers de jeunes gens qui, ayant atteint l'âge de la majorité, ont été sortis des dossiers de leurs parents.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations (projet bis) à l'art. 1 – annexe 1.
- > Modifié selon la proposition de la Commission des naturalisations (projet bis).

#### ART. 2 – ANNEXE 2

**La Rapporteure.** A l'annexe 2, la candidate a retiré sa demande de naturalisation. Son dossier n'est donc pas maintenu au projet de décret. Tous les dossiers préavisés négativement ayant été retirés, la Commission propose de biffer l'article 2 qui n'a plus de raison d'être.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des naturalisations (projet bis) à l'art. 2 – annexe 2 (biffage).
- > Modifié selon la proposition de la Commission des naturalisations (projet bis).

#### ART. 3 – ANNEXE 3

- > Adopté.

#### ART. 4

- > Adopté.

#### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 86 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP),

<sup>1</sup> Message et annexes pp. 3342ss.

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

—

## Motion d'ordre

### Ajout d'un recours en grâce à l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2018

#### Prise en considération

- > L'enregistrement des débats est interrompu.
- > Au vote, la motion d'ordre demandant l'ajout d'un recours en grâce à l'ordre du jour de la séance du 11 octobre 2018 est acceptée par 84 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.
- > L'ordre du jour du jeudi 11 octobre 2018 sera modifié en conséquence.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galle Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP),

Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 84.*

#### Se sont abstenus:

Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP). *Total: 4.*

- > L'enregistrement des débats est réactivé.

—

## Projet de décret 2018-DIAF-7

### Initiative cantonale à l'Assemblée fédérale Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie<sup>1</sup>

Rapporteure: Paola Ghielmini Krayenbühl (VCG/MLG, SC).  
Commissaire: Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

#### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** La commission parlementaire, pour le projet de décret d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour l'exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie, s'est réunie le 26 septembre 2018, en présence de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella et de M. Peter Mäder, secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Ce décret est la suite directe de la motion déposée par le député Fritz Glauser avec 38 autres cosignataires. Cette motion demande au Conseil d'Etat d'utiliser son droit d'initiative cantonale pour demander aux Autorités fédérales d'exclure l'huile de palme et ses dérivés des négociations de libre-échange. Elle demande aussi que les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales soient maintenues au niveau actuel et que la production suisse de

<sup>1</sup> Message et annexes pp. 3367ss.

culture oléagineuse soit également maintenue au niveau actuel et promue.

Le Conseil d'Etat a reconnu le bien-fondé de la motion et a décidé de lui donner suite avec ce décret. Il est bien de rappeler ici que l'huile de palme est controversée pour plusieurs raisons:

- > c'est une huile riche en acides gras saturés connue pour être nocif pour la santé;
- > la culture des palmeraies à huile se fait très souvent par une déforestation massive de la forêt tropicale humide, avec toutes les conséquences environnementales et sociales que l'on connaît.

De plus, l'importation d'huile de palme concurrence grandement la production indigène de colza et de tournesol. L'huile de ces deux dernières cultures est bien plus favorable à une alimentation saine et équilibrée. La proposition du Conseil d'Etat est plus nuancée par rapport à la motion Glauser. Elle introduit la notion de durabilité et celle de quota. L'exclusion de l'huile de palme des accords de libre-échange concernerait ainsi seulement les produits non durables. L'huile de palme durable pourrait faire partie d'un accord de libre-échange uniquement dans le cadre d'un quota.

La commission a beaucoup débattu de la notion de durabilité. Des doutes ont été émis quant aux labels existants ainsi qu'à la fiabilité des contrôles.

Il faut savoir que le jour précédant la séance de la commission, le Conseil des Etats a rejeté une initiative genevoise, une initiative thurgovienne et la motion du conseiller national Jean-Pierre Grin, lesquelles demandaient toutes l'exclusion de l'huile de palme des accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie.

La commission a décidé de se rallier à la version du Conseil d'Etat, selon le principe «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras».

Elle a ainsi accepté à l'unanimité le projet du Conseil d'Etat, tout en proposant des modifications mineures. Elle vous propose d'en faire de même.

**Le Commissaire.** Vous avez pris connaissance des arguments du Conseil d'Etat en lisant le message qui accompagne ce décret. Je tiens ici à relever l'importance de la distinction entre huile de palme durable et non durable. Il convient en effet de faire preuve d'une certaine nuance. Les conséquences de la culture de l'huile de palme sont incontestablement préoccupantes. Il apparaît toutefois que certaines alternatives sont tout aussi graves et que renoncer totalement à l'huile de palme pourrait avoir un effet pervers, cela en laissant la place à d'autres cultures encore plus néfastes. En juin dernier, l'Union internationale pour la conservation de la nature a publié un rapport dans lequel elle s'inquiète notamment de voir les cultures d'huile de palme remplacées à terme par des

cultures de colza, de tournesol ou de soja, lesquelles consomment jusqu'à neuf fois plus de surfaces que l'huile de palme. Il importe donc d'inciter le développement des cultures d'huile de palme durable, ce qui peut être fait en orientant des taxes douanières dans ce sens. Il conviendra toutefois d'être attentif à l'évolution des labels concernant l'huile de palme; le RSPO cité dans le message est en effet de l'avis quasi général insuffisant, même s'il a au moins la vertu d'exister. Les travaux du Palm Oil Innovation Group, qui réunit de nombreux acteurs de la branche comme Danone, L'Oréal et des ONG comme le WWF et Greenpeace, visent justement à renforcer ce RSPO qui est manifestement insuffisant à l'heure actuelle.

Je vous rappelle par ailleurs que le Conseil des Etats, comme cela a été dit, vient tout juste de rejeter les initiatives genevoise et thurgovienne – qui demandaient simplement l'exclusion de l'huile de palme de l'accord de libre-échange avec la Malaisie – par 21 voix contre 17.

Une proposition donc plus nuancée du canton de Fribourg aurait ainsi une chance d'influencer la position fédérale dans le domaine, tout en tenant compte à la fois des besoins de l'agriculture, des aspects durables ainsi que des besoins de l'économie.

Afin d'être tout à fait transparent, je me dois de relever, comme l'a signalé M. le Député Fritz Glauser, que la production de colza 2016, prise comme référence dans le message, était relativement basse en comparaison avec les autres années, avec un peu moins de 72 000 tonnes. En 2017, la production s'est élevée à 77 000 tonnes et on a un potentiel de récolte qui monte de 80 000 à 90 000 tonnes.

J'ai par ailleurs le plaisir de vous confirmer que le Conseil d'Etat se rallie aux amendements proposés par la commission parlementaire, que je remercie, ainsi que sa présidente, pour le travail effectué.

Je vous appelle donc à bien vouloir entrer en matière et soutenir le projet du Conseil d'Etat avec les amendements proposés par la Commission parlementaire.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis président de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) et de l'Union des Paysans fribourgeois (UPF) ainsi qu'agriculteur.

Le commerce et l'utilisation de l'huile de palme ont en gros des effets négatifs sur trois axes qui sont, en résumé:

- > dans le pays de production, pour la population rurale: expropriation, mauvaises conditions de travail, contrainte environnementale et j'en passe;
- > la santé du consommateur: l'huile de palme contient environ 50% d'acides gras saturés qui favorisent les maladies cardio-vasculaires;
- > pour les producteurs d'oléagineux d'ici, permettez-moi une correction aux explications mentionnées dans le

message: la quantité mentionnée pour le colza suisse est trop faible et est d'environ 94 000 tonnes contractées et transformées actuellement, à quoi s'ajoutent 18 000 tonnes de tournesol. Ces cultures prennent une place importante dans la rotation des cultures et sont, de ce fait, nécessaires pour une production de grandes cultures de manière écologique et durable.

Dès le début des négociations avec la Malaisie et, plus tard, avec l'Indonésie, nous avons constaté une grande pression de ces pays pour avoir un accès plus libre à notre marché indigène pour l'huile de palme. Nos inquiétudes ainsi que celles de plusieurs ONG et producteurs étaient donc justifiées.

Malheureusement, la recherche de la définition d'une ligne rouge dans les négociations, en discussion avec notre Gouvernement à Berne, n'a pas abouti. Plusieurs initiatives cantonales ainsi que la motion Grin, qui demandaient d'exclure l'huile de palme des négociations, ont été déposées. Le résultat du vote de la motion Grin, avec 140 oui contre 35 non au Conseil national, a réveillé la Berne fédérale et nous, les producteurs, avons donc été invités pour discuter.

Entre temps, les débats au Conseil des Etats ont commencé et ont abouti à un refus de deux initiatives cantonales ainsi que de la motion Grin, cette dernière avec juste une voix de différence. Le message parfois diffusé que l'importation de l'huile de palme serait interdite, causant ainsi un grand problème pour l'industrie alimentaire – pour exemple la firme Kam-bly – est faux. Le statu quo restera dans tous les cas et il sera toujours possible d'importer de l'huile de palme. Par contre, il est vrai que les négociations se compliqueraient.

Le Conseil des Etats a par contre accepté une motion de sa Commission de politique extérieure, qui ressemble beaucoup à celle proposée par notre Conseil d'Etat. Etant aussi en discussion avec les gens du SECO, il ne faut pas aller par quatre chemins pour chercher les auteurs de cette motion. Dans la prochaine étape, le Conseil national va devoir se prononcer sur la motion du Conseil des Etats.

La définition du standard – pour juger si une production est durable – fait partie de l'accord de libre-échange, chose encore assez compliquée.

Le Label aujourd'hui le plus mentionné est le label RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil). Ce label va d'une part déjà trop loin pour les gouvernements de ces pays, selon le SECO et, d'autre part, pas assez loin selon l'analyse de plusieurs ONG, comme la Fédération romande des consommateurs. Le résultat de cette analyse montre que le RSPO permet le défrichement des forêts tropicales, occasionne des atteintes aux tourbières et ne limite pas l'utilisation de pesticides à un niveau comme on le connaît chez nous. Rappelons que ces pesticides ont un impact sur les employés. Le RSPO n'empêche pas les problèmes salariaux, le travail forcé, le travail des enfants et ne tend pas à intégrer la population locale. Un

label ou un standard de production tel que Max Havelaar serait souhaité et plus contraignant.

J'espère que vous avez compris que l'objectif n'est pas de rendre impossible des négociations avec ces deux pays, mais de désigner une ligne rouge pour que l'ouverture des frontières et l'importation de l'huile de palme se fassent de manière cohérente, responsable et en accord avec les objectifs prônés par notre Gouvernement, notre politique et notre société.

Le groupe libéral-radical vous invite à entrer en matière et de soutenir la version bis de la commission.

**Longchamp Patrice** (*PDC/CVP, GL*). Qu'elle soit durable ou non durable, l'huile de palme a un impact négatif et fait l'unanimité contre elle. Il faudrait donc supprimer toutes les huiles de palme. Mais vous avez toutes et tous lu les journaux et compris que c'est impossible, puisque de grandes industries alimentaires l'utilisent abondamment. Pour que notre initiative fribourgeoise ait une chance d'aboutir, il faut alors insister sur le fait que seule l'huile de palme produite de manière durable peut être importée dans le cadre d'un contingent tarifaire réduit, que des contrôles réguliers sont effectués par les douanes à nos frontières et que la Confédération est capable de définir les critères de durabilité, puisque aujourd'hui nos agriculteurs produisent plus de 90 000 tonnes d'huiles de colza et de tournesol, ceci avec des critères de durabilité qu'on a imposés. C'est donc possible.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien entrera en matière et soutiendra le projet bis de la commission.

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Cette initiative parlementaire n'est pas une nouveauté au sein de notre Parlement fribourgeois.

En effet, je vous rappelle, pour ceux qui s'en souviennent et qui étaient déjà présents dans ce Parlement, que nous nous étions prononcés en 2012 déjà sur l'initiative cantonale «Bannir l'huile de palme de nos assiettes» déposée et développée le 17 juin 2010 par les collègues et ex collègues Sébastien Frossard, ici présent, et Pierre-André Page, qui est monté à un échelon supérieur. Le contenu de cette initiative cantonale mentionnait déjà les mêmes problématiques de l'huile de palme, aussi bien au niveau de son grand tonnage d'importation en Suisse – soit quelque 60 000 tonnes, ceci au détriment de notre huile de colza indigène bien meilleure pour notre santé – que de son très mauvais côté au niveau du développement durable pour les populations qui produisent cette huile de palme en Malaisie et en Indonésie. Vous l'aurez compris, à droite on fait du copié-collé et on recommence quelques années plus tard.

Par contre, quand les initiatives sur la souveraineté alimentaire d'Uniterre et sur «Fair Food» des Verts mentionnent les mêmes demandes dans leurs articles, cette même droite

recommande de ne pas soutenir ces deux initiatives, entre autres parce que ce n'est pas à la Suisse d'imposer des normes aux pays producteurs, aussi bien au niveau du développement durable que des normes de qualité des produits importés. Il y a de quoi se poser des questions sur ce que vous voulez vraiment, à droite.

Le groupe socialiste, qui se soucie aussi bien de la qualité des produits alimentaires importés et indigènes que de la façon dont ils sont produits, soutiendra cette initiative sans toutefois se faire trop d'illusions quant à son efficacité et son acceptation peu probable au niveau fédéral.

On pourrait d'ailleurs tout autant déposer une initiative sur la surutilisation de sirop de maïs par l'industrie agroalimentaire. Sirop de maïs qui est utilisé à toutes les sauces dans une multitude de produits pour les rendre plus alléchants, telles les tranches de jambon, et qui a des conséquences désastreuses pour notre santé.

Nous pensons donc qu'il est plus important et qu'il serait préférable que ces réactions viennent du Conseil fédéral lui-même. Mais quand les intérêts financiers des hautes sphères sont plus importants que la santé, aussi bien de l'humain que de la nature, ceci aussi bien d'ici que d'ailleurs, il n'y a non plus pas trop de doutes sur l'issue de la votation des importations d'huile de palme et de leur interdiction au niveau fédéral.

Aussi, chers collègues députés, vous comprendrez que le plus important concernant notre alimentation et le développement durable sont en fait dans l'information et un étiquetage encore plus rigoureux qu'aujourd'hui et informant encore nettement mieux les citoyens sur la façon dont les aliments sont produits. C'est grâce à ces informations que le choix des aliments consommables et non consommés viendra de la base et sera beaucoup plus respectueux sur la façon dont nous nous nourrissons et dont nous voulons protéger la nature.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis productrice d'huile de colza, une huile locale et durable.

Le groupe Vert Centre Gauche s'est particulièrement engagé dans cette problématique de l'huile de palme. Depuis longtemps et par différents moyens, nous dénonçons les aberrations et la catastrophe écologique et alimentaire que constitue l'huile de palme. Ce problème était du reste l'un des thèmes principaux de notre campagne pour l'initiative «Fair Food», qui a été acceptée par la partie romande de notre pays.

Nous allons évidemment soutenir en majorité cette initiative parlementaire cantonale et les amendements qui ont été proposés par la commission. Néanmoins, nous constatons aussi que cette démarche arrive un peu tard, que les débats de l'Assemblée fédérale ont déjà dépassé les demandes formulées par notre texte. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, les initiatives cantonales sont souvent des coups d'épée dans

l'eau. C'est pourquoi certains députés, par dépit, vont s'abstenir pour ce vote, cela dans l'attente d'actions réalistes et réellement efficaces.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Mon lien d'intérêts: je suis agriculteur glânois dans ce beau canton de Fribourg.

L'importation d'huile de palme est une concurrence directe pour l'agriculture suisse, pour ses producteurs de colza et de tournesol, ainsi que pour les centres collecteurs et ses trois huileries industrielles. La culture indigène occupe actuellement environ 20 500 ha. Elle est essentielle à l'alternance des cultures, pour garantir la fertilité des sols et favoriser la biodiversité. L'huile produite en Suisse fournit un produit d'excellente qualité, nécessaire à une alimentation équilibrée et variée. Une baisse des droits de douane pour l'huile de palme aurait de graves conséquences pour les producteurs suisses de colza et de tournesol et mettrait en danger ces cultures aux conditions de production exigeantes et axées sur la durabilité.

La motion Glauser demande d'exclure l'huile de palme des négociations de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie. Le Conseil d'Etat propose que seule l'huile de palme produite de manière durable devrait pouvoir être importée dans le cadre d'un contingent tarifaire réduit.

Notre groupe a pris connaissance du projet bis de la commission ordinaire, lequel prévoit les mesures de protection aux frontières pour que les huiles et graisses végétales soient maintenues au moins à leur niveau actuel.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose d'entrer en matière et d'accepter le décret selon la proposition de la commission parlementaire.

**La Rapporteuse.** Je remercie tous les groupes pour l'entrée en matière.

Je relève juste que la commission n'a pas pu vraiment se prononcer sur la fiabilité du label RSPO. Bien sûr, elle souhaite que la Confédération applique les règles strictes de durabilité, mais nous n'avons pas pu nous prononcer spécifiquement sur ce type de label.

**Le Commissaire.** Je remercie les groupes pour le soutien à l'entrée en matière.

J'aimerais dire que si les méfaits sur l'environnement, la dignité humaine et sur la santé sont incontestables avec l'huile de palme, il faut nuancer cela quelque peu en rappelant que mêmes des organisations environnementales internationales précisent que la suppression totale de l'huile de palme pourrait être encore plus catastrophique pour l'environnement. C'est pourquoi nous sommes venus à soutenir l'huile de palme durable. D'un autre côté, il a aussi été mentionné la problématique au niveau de la santé. Sachez quand même qu'à ce niveau-là, si c'est vrai pour l'huile liquide, il faut savoir que les autres méthodes pour produire de la

graisse par hydrogénation notamment produisent autant d'acides gras saturés que l'huile de palme. Donc, là aussi, il faut quelque peu nuancer.

Je retiens aussi la parole de M. Repond qui a parlé du choix responsable du consommateur. Effectivement, il appartient aussi au consommateur de faire ses choix.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**La Rapporteuse.** C'est dans cet art. 1 que le Grand Conseil soumet sa demande à l'Assemblée fédérale.

La commission vous propose une modification au ch. 2, où on ajoute les termes «*au moins*».

Au ch. 3, la commission propose de *biffer le terme «durable»* pour la production suisse. En principe, l'agriculture suisse doit répondre aux exigences du développement durable. On a considéré ici que ce terme «durable» était inutile.

D'autre part, toujours au ch. 3, la commission propose d'ajouter les termes «*au moins*».

**Le Commissaire.** Je rappelle juste ce que j'ai dit en ouverture de débat: le Gouvernement se rallie à l'intégralité des amendements proposés par la commission, donc le projet bis.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1 ch. 2 et 3.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** Je parle pour les ch. 2 et 3. Si ce Parlement devait accepter cette initiative et que celle-ci entre éventuellement en vigueur au niveau fédéral, il faudra bien remplacer cette huile de palme par une autre huile. Autant qu'elle soit suisse et saine. C'est pourquoi il faut ajouter les «au moins» à ces deux chiffres, surtout par rapport à la culture de notre huile de colza, excellente pour notre santé.

**Le Président.** Herr Grossrat, ich erinnere Sie daran, dass wir bereits in Artikel 2 waren und nicht mehr in Artikel 1.

**La Rapporteuse.** Ce considérant est particulièrement long, parce qu'il expose l'origine et l'objectif de l'initiative cantonale.

- > Adoptés.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 86 voix contre 0. Il y a 5 abstentions.

### Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrand Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 85.*

### Se sont abstenus:

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 5.*

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 3373ss.

## Projet de loi 2018-DSJ-116 Modification de la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Daniel Bürdel** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, **Directeur de de la sécurité et de la justice**.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Dans notre canton et ailleurs, les heures d'ouverture des magasins sont un sujet très sensible et souvent controversé depuis des années. Le fait que le commerce de détail, à l'ère du commerce mondial, de l'avancée de la numérisation avec ses nombreux fournisseurs en ligne et de l'essor de la société Internet, soit soumis à un processus de changement fort et surtout rapide renforce de plus en plus la nécessité de créer des conditions-cadres contemporaines. En particulier, les nouvelles habitudes de consommation des clients exercent une forte pression pour s'adapter dans ce secteur.

Les heures d'ouverture des magasins évoquées aujourd'hui jouent un rôle important pour le commerce de détail, mais aussi pour l'attractivité des villes et des villages, même si ce n'est pas le seul facteur qui détermine le succès de l'activité économique.

La législation actuelle avec la loi sur l'exercice du commerce (LCom) date de l'année 1997. Selon l'art. 7 de cette loi – sur lequel nous allons discuter aujourd'hui –, les commerces peuvent rester ouverts jusqu'à 16 heures le samedi, avec quelques exceptions d'horaires plus généreux pour les kiosques et les shops de stations d'essence dont l'ouverture peut être prolongée jusqu'à 21 heures et pour les commerces rattachés à des laiteries dont l'ouverture peut être prolongée pendant la livraison de lait. Les communes ont quant à elles la possibilité d'autoriser, durant la semaine incluant le samedi, une ouverture nocturne des commerces jusqu'à 21 heures. A l'occasion de manifestations particulières ou pour certains commerces permanents de vente de mets et de boissons à emporter, les communes peuvent exceptionnellement autoriser d'autres ventes nocturnes. Dans les sites touristiques, les communes peuvent retarder, durant la saison, l'heure de fermeture à 22 heures du lundi au samedi.

Die Kantone Luzern und Freiburg sind heute die einzigen Kantone, in denen die Läden samstags bereits um 16 Uhr schliessen müssen. Insbesondere in den umliegenden Kantonen gelten liberalere Gesetzgebungen, was zu einer teilweisen Abwanderung der Kundschaft in die Nachbarkantone führt. Dies nicht nur in den Randregionen unseres Kantons, auch die Städte sind davon betroffen. Die Kundschaft kann

mit einer Öffnungszeit am Samstag bis 17 Uhr eher dazu animiert werden, in der Stadt zu verweilen und den Abend dort zu verbringen, als wenn die Läden bereits um 16 Uhr schliessen.

Der Staatsrat anerkennt diese Problematik, in der sich der Detailhandel befindet, und schlägt zur Umsetzung der angenommenen Motion Dietrich/Peiry vor, die Samstags-Öffnungszeiten um 1 Stunde zu verlängern und auf 17 Uhr festzusetzen und damit dem Freiburger Detailhandel vergleichbare und konkurrenzfähige Rahmenbedingungen zu bieten.

Pour analyser ce message, la commission parlementaire s'est réunie une fois le 26 septembre dernier.

Dans le débat d'entrée en matière, la situation difficile du commerce de détail a été reconnue par tous les députés. En particulier, la question de l'introduction d'une convention collective de travail pour l'ensemble du secteur – actuellement, une seule convention collective de travail s'applique aux grandes entreprises/distributeurs – a donné lieu à de longues discussions. Une minorité de la commission estimait que le Conseil d'Etat avait un rôle plus actif à jouer et qu'il devait user de toute son influence pour initier la conclusion d'une CCT pour l'ensemble du commerce de détail. La minorité était d'avis que seule la réglementation contraignante des conditions de travail dans une CCT justifiait une prolongation des heures d'ouverture des magasins.

La majorité de la commission estime que la négociation d'une convention collective de travail relève de la compétence des partenaires sociaux et que le Conseil d'Etat doit continuer à jouer son rôle de médiateur en tant que facilitateur. La majorité de la commission estime également que les droits des employés sont importants, mais que ce n'est pas à l'Etat de les imposer. C'est surtout la loi sur le travail qui protège les collaborateurs et ce n'est pas la loi sur l'exercice du commerce qui doit protéger les travailleurs. Il n'y a pas non plus de lien direct entre les deux objets, CCT et heures d'ouverture. Je rappelle ici également qu'on parle d'une possibilité d'ouvrir, pas d'une obligation. Chaque commerce est libre d'utiliser la marge de manœuvre offerte.

La majorité de la commission estime que les conditions-cadres du commerce fribourgeois doivent être améliorées par rapport aux commerçants des cantons voisins, à la concurrence transfrontalière et au commerce en ligne.

La commission était favorable à l'entrée en matière avec une grande majorité de 8 voix contre 3 et a approuvé le projet proposé par le Conseil d'Etat tel qu'il vous est soumis avec une grande majorité de 8 voix contre 2 avec 1 abstention au vote final.

Der in der Kommission eingebrachte Abänderungsvorschlag, als Kompensation für die Ausweitung der Ladenöffnungszei-

<sup>1</sup> Message et annexes pp. 3415ss.



ten am Samstag bis 17 Uhr den wöchentlichen Nachtverkauf auf 20 Uhr statt 21 Uhr zu beschränken, wurde mit einer klaren Mehrheit ebenfalls verworfen. Die Kommission ist der Meinung, dass eine mögliche Kompensation zur Ausweitung der Öffnungszeiten die Frage der Einführung eines GAV betrifft. Dies wird vor allem von den Detaillisten in Frage gestellt. Bei den vom Staatsrat initiierten Gesprächen mit den Sozialpartnern wurde diese Kompensationsmassnahme der Beschränkung des Abendverkaufs auf 20 Uhr nicht verhandelt, nur die Einführung eines GAV's für die gesamte Branche. Dieses Thema muss somit zwischen den Sozialpartnern weiter verhandelt werden. Entsprechend klar wurde der Abänderungsvorschlag von der Kommission mit 8:3 Stimmen verworfen. Falls der Abänderungsantrag im Rat auch noch einmal gestellt wird, würde ich dieselben Empfehlungen wiedergeben.

**Le Commissaire.** Effectivement, en juin 2017, ce Grand Conseil a accepté la motion Dietrich/Peiry par 58 voix contre 39, qui permet un horaire étendu le samedi jusqu'à 17 heures, motion qui était d'ailleurs préavisée favorablement par le Conseil d'Etat.

Je vous invite aujourd'hui à entrer en matière sur le projet de loi qui adopte la modification nécessaire à l'art. 7 LCom. Il faut dire que soit notre législation cantonale, soit la législation fédérale prévoit aussi des horaires plus étendus dans certains types d'activités. Nous avons évoqué les kiosques, les shops, les stations d'essence. Nous pourrions aussi parler des laiteries, des commerces à l'occasion de manifestations particulières, pour des ventes de mets et de boissons à l'emporter, pour les cuisines mobiles et également dans les gares, respectivement dans les aires autoroutières où nous connaissons des horaires plus étendus.

Lors d'une récente session du Grand Conseil, vous avez accepté une motion, tous partis confondus, qui vise aussi à étendre les horaires de nuit dans le domaine de la vie nocturne et à cette occasion je n'ai pas tellement entendu parler de protection des travailleurs ou des employés, puisque tout le monde a été unanime pour saluer cette nécessité d'ouvrir davantage les lieux d'accueil pour notre jeunesse en particulier.

Sous l'angle de la concurrence intercantonale, Fribourg est effectivement le dernier canton, avec Lucerne, à fermer les magasins le samedi à 16 heures. La situation dans les cantons tout proches est 17 heures, 18 heures, voire davantage et actuellement de nombreux commerces souffrent d'une distorsion de concurrence par un cadre légal qui est devenu inadapté, un cadre légal qui n'a pas évolué avec le temps.

Nous avons entamé des discussions avec les partenaires sociaux. L'Etat, en particulier le Directeur de l'économie et moi-même avons prêté nos bons offices pour mettre autour de la table les représentants des milieux syndicaux, des grands commerçants, du commerce indépendant de détail. Après une première séance qui a eu lieu au mois de novembre

2017 à la Direction de l'économie et de l'emploi, ces pourparlers se sont poursuivis en mai 2018 sous l'égide du Service public de l'emploi et du Service de la police du commerce. Une nouvelle séance est d'ailleurs d'ores et déjà prévue prochainement entre les partenaires. Evidemment, vous le savez, nous ne pouvons pas, à l'occasion d'une modification de la loi sur l'exercice du commerce, exiger une CCT légalement dans le texte de cette loi sur l'exercice du commerce. Le Tribunal fédéral a d'ailleurs déjà eu l'occasion en 2004 de rendre un arrêt, puisque le Gouvernement bâlois avait décidé à l'époque d'étendre l'horaire sous la condition que cet horaire étendu fasse l'objet d'un accord entre partenaires sociaux. On visait là la passation d'une CCT. Le Tribunal fédéral a retenu que c'était un moyen de pression incompatible avec la loi sur l'exercice du commerce, puisqu'il appartient à la loi sur le travail de protéger les employés, les collaboratrices et les collaborateurs. Ici, nous parlons de l'heure d'ouverture des commerces et nous ne pouvons pas y contraindre la passation d'une CCT.

La situation a évolué. Ces dernières années, de nombreux cantons ont libéralisé leur régime d'ouverture. Nous profitons aussi dans ce canton de reconnaître le statut de site touristique à de nombreux chefs-lieux. La Ville de Fribourg vient dernièrement de solliciter le Conseil d'Etat pour se voir octroyer le statut de ville touristique, en tout cas pour les quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville et le Conseil d'Etat y a donné suite. Il appartiendra maintenant au conseil général de la Ville de Fribourg de fixer l'horaire d'ouverture qui pourra aller jusqu'à 22 heures et ceci pour tous les jours de la semaine. Nous parlons là d'horaires d'ouverture beaucoup plus élargis que simplement passer de 16 heures à 17 heures le samedi.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite donc à entrer en matière sur cette adaptation légale qui permettra probablement de créer de l'emploi et qui permettra surtout aux commerçants d'avoir les mêmes armes pour se battre sur un marché qui est extrêmement concurrentiel. Cela ne va pas sauver en tant que tel le commerce de détail qui doit faire face à la concurrence d'internet, et ceci jour et nuit, mais tout ce qui peut être fait pour favoriser le maintien de commerce dans ce canton de Fribourg avec des conditions au moins comparables aux cantons voisins doit être fait.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, si ce n'est que je suis consommateur et client en priorité en ville de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Le groupe socialiste a très attentivement examiné le projet de loi succinct du Conseil d'Etat. En une phrase: nous sommes déçus et dépités par le manque de considération du Conseil d'Etat à l'égard du personnel de vente de notre canton.

Nous nous sommes même posé la question de savoir si le Conseil d'Etat a véritablement suivi les débats au Grand Conseil lors de la transmission de cette motion.

En effet, lors de ce débat, nous avons déjà pointé du doigt le fait que la proposition des motionnaires constituait un copié-collé d'anciennes motions visant à faire travailler davantage et sans aucune compensation le personnel concerné, des velléités qui par le passé ont déjà toutes été nettement refusées par le peuple fribourgeois.

Et nous avons également déjà souligné que nous ne voulons plus de promesses solennelles, mais que nous attendons des actes concrets en contrepartie de toute modification des heures d'ouverture, soit notamment la conclusion d'une CCT pour ce secteur.

Et que nous propose aujourd'hui le Conseil d'Etat en contrepartie à l'extension de l'heure d'ouverture le samedi? Rien, si ce n'est la promesse solennelle que le Conseil d'Etat «entend poursuivre son engagement au cours des mois à venir, en accompagnant de nouvelles discussions exploratoires susceptibles de déboucher sur un accord».

Vous comprendrez que ni le personnel de la vente ni le groupe socialiste ne peuvent se contenter d'une telle réponse du Conseil d'Etat, lequel nous propose aujourd'hui, une nouvelle fois, l'extension des heures d'ouvertures sans contrepartie. Même la contrepartie symbolique, si je puis dire, de compenser l'heure supplémentaire le samedi avec une diminution d'une heure ou de deux heures lors des nocturnes a sèchement été refusée en commission.

Le message du Conseil d'Etat est clair: oui à une ouverture prolongée le samedi et tant pis pour les salariés. Message reçu 5 sur 5. Or, notre groupe se pose la question suivante: comment le Conseil d'Etat entend-il faire aboutir les négociations concernant la CCT si l'extension des heures d'ouvertures le samedi est adoptée et, dès lors, qu'un des éléments majeurs de la négociation ne pourra plus faire l'objet de négociations?

Contrairement au vote qui a eu lieu lors de la session passée par rapport aux heures d'ouverture des établissements de nuit – ce que notre groupe avait soutenu, étant donné que la loi sur le travail protège de manière plus ou moins adéquate les salariés concernés –, la majorité de notre groupe estime que l'extension le samedi sans CCT entraînera manifestement une détérioration des conditions de travail le samedi.

Partant et vous l'aurez compris, la grande majorité du groupe socialiste s'opposera aujourd'hui à cette extension sans CCT.

Par contre, une minorité de notre groupe ne s'opposera pas. Cette minorité estime notamment que l'extension à 17 heures le samedi permettra au canton de Fribourg de s'aligner sur la pratique des autres cantons. Par ailleurs, cela permettrait à la population et au consommateur de terminer leurs courses et d'enchaîner plus facilement, plus fluidement, avec l'acti-

vité du samedi soir, tout en restant au centre-ville et, ainsi, en dynamisant justement ce centre-ville.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre du syndicat Unia.

Le 22 juin de l'année dernière, nous avons déjà eu l'occasion de manifester les arguments qui positionnent notre groupe en défaveur de l'élargissement des heures d'ouverture des magasins le samedi.

Le message que nous propose aujourd'hui le Gouvernement nous amène à devoir revenir sur certains aspects de fond. Pour commencer, le Conseil d'Etat justifie son soutien à la prolongation des ouvertures en qualifiant de figée la situation de notre canton relative aux horaires. Cette affirmation est bien évidemment fautive, puisque les motions déposées sur le sujet ont été incessantes ces vingt dernières années, ont provoqué un nombre non moins incessant de référendums et ont vu leurs échecs être sanctionnés dans les urnes. Si c'est cela, être figé, j'invite le Gouvernement à revoir sa définition du mot, mais aussi et surtout je l'invite à reconsidérer la signification qu'il donne au concept de respect de la détermination populaire.

Il est ensuite question des exemples – mis en avant dans le message – de nos voisins vaudois et neuchâtelois qui eux disposent d'heures d'ouverture plus libérales pour les commerces. Or, rappelons-le, nos voisins bénéficient de conventions collectives de travail cantonales ou communales pour le personnel de vente et c'est là un élément central de notre discussion. Certes, le Gouvernement souligne de manière redondante qu'il a réuni les partenaires sociaux pour évoquer la conclusion entre eux d'une CCT. Mais au regard du résultat, on ne peut que douter de sa volonté ferme d'y parvenir.

On ne peut enfin que s'étonner de voir le Gouvernement souligner avec tant de forces cette proposition d'extension des horaires d'ouverture comme seul instrument permettant aux commerces de se développer et de faire face à la concurrence du commerce en ligne. C'est là encore une erreur d'appréciation, tant dans l'analyse que sur la perspective. Penser que l'ajout d'une heure à l'horaire du samedi constitue une alternative à la possibilité de faire des achats nuit et jour sur internet est illusoire et trompeur. J'aurais préféré que le Conseil d'Etat fasse tomber le masque, j'aurais préféré qu'il ait le courage de révéler ouvertement le peu d'intérêt qu'il a pour la question des conditions sociales du personnel de vente et qu'en définitive il reconnaisse que l'ouverture 24 heures sur 24 des commerces ne lui déplairait pas.

Pour ses raisons notamment, je vous invite à rejeter l'entrée en matière.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec beaucoup d'intérêt le projet de modification de la loi sur le commerce qui nous est soumis et le soutiendra dans sa grande majorité.

Nous sommes d'avis que les modes de vie ont changé et que nous devons également adapter les possibilités d'ouvrir les commerces à ces changements.

La concurrence a également augmenté dans ce domaine et nous devons leur donner un peu d'air et de marge en leur donnant la possibilité – et il s'agit bien d'une possibilité et non d'une obligation – d'ouvrir jusqu'à 17 heures le samedi. En effet, en comparaison intercantonale, nous sommes le seul canton avec Lucerne à obliger nos commerces à fermer à 16 heures. En tant qu'habitante d'une région à la frontière cantonale, je peux vous affirmer que cela fait la différence. En effet, lorsque vous avez travaillé toute la semaine, peut-être conduit vos enfants une partie du samedi aux activités sportives et de loisirs, 16 heures, c'est tôt et vous n'hésitez pas à vous rendre dans le canton voisin pour pouvoir faire vos courses jusqu'à 17 heures, voire jusqu'à 18 heures si vous allez à Lausanne.

Comme ancienne caissière, activité que j'ai exercé en parallèle à mes études, je suis, tout comme le groupe démocrate-chrétien, sensible à la question des conditions de travail du personnel. Nous encourageons donc tous les acteurs à poursuivre les discussions en vue d'une convention collective de travail. Nous pensons en effet que ces questions doivent être réglées par les partenaires sociaux. Je relève entre parenthèses, et cela a déjà été dit, que la grande majorité du Parlement – sauf erreur moins deux voix dont la mienne – a accepté sans broncher d'étendre l'heure d'ouverture des établissements de nuit.

Sur la base de ces considérations, le groupe démocrate-chrétien, dans sa grande majorité, vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi et à l'accepter dans la version du Conseil d'Etat, version acceptée par la majorité de la commission.

**Baiutti Sylvia** (PLR/FDP, SC). Lors de notre session du Grand Conseil de juin 2017, nous avons accepté la prise en considération de la motion Dietrich/Peiry et nous nous sommes prononcés en faveur d'une ouverture jusqu'à 17 heures le samedi.

Fort de cette prise de position, le groupe libéral-radical que je représente accepte la modification de la loi avec la simplissime modification de celle-ci qui n'en change que deux caractères dans l'art 7 al.1, 1<sup>er</sup> paragraphe, soit: «Les commerces peuvent être ouverts de 6 à 19 heures du lundi au vendredi et de 6 à 17 heures le samedi. [...]»

Pour notre groupe, cette modification est avant tout une possibilité laissée à tout commerçant d'adapter à sa convenance son horaire du samedi.

Cette modification d'extension d'une heure de l'horaire du samedi peut être un petit coup de pouce à davantage d'échanges dans notre canton, au détriment des cantons voisins ou même des pays voisins, et qui sait peut-être d'une concurrence du commerce en ligne.

Par ailleurs, nous considérons légitime le souci d'élaborer une CCT du commerce de détail, mais n'admettons pas qu'elle soit ici imposée, quand on parle de l'extension d'une heure le samedi après-midi. Aujourd'hui, nous ne sommes pas appelés à voter une modification de la loi sur le travail, mais bien une modification de la loi sur l'exercice du commerce.

Le mode de consommation des gens change et les commerçants s'y adaptent tant bien que mal.

Nous sommes dans un monde qui évolue, évoluons avec lui.

Laissons à chaque commerçant le libre arbitre de ses horaires spécifiques dans les limites de la loi.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la modification de la loi sur l'exercice du commerce, qui respecte stricto sensu notre motion transmise par le Grand Conseil le 22 juin 2017.

Le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière sur ce projet de loi.

Comme en commission, le débat se focalise sur la négociation d'une CCT à l'ensemble de la branche. A titre personnel, je n'y suis pas opposé et je relève que le Conseil d'Etat a joué son rôle de facilitateur en réunissant à deux reprises les partenaires sociaux pour discuter d'une telle CCT. Malheureusement, il n'y pas eu d'accord jusqu'à présent, mais les discussions ne sont pas rompues à ma connaissance.

Néanmoins et vous le savez, ce n'est pas le rôle de l'Etat d'imposer une CCT. Elle doit être discutée entre partenaires sociaux, comme cela se fait traditionnellement en Suisse, par ailleurs avec succès.

En tout état de cause, il ne s'agit ici que de retranscrire dans la loi sur l'exercice du commerce l'ouverture des commerces le samedi après-midi jusqu'à 17 heures, comme cela se fait dans la très grande majorité des cantons en Suisse.

C'est une possibilité que la loi offrira aux commerçants si le Grand Conseil dit oui à cette modification. Mais évidemment les commerçants n'auront pas l'obligation de le faire, s'ils ne le souhaitent pas. J'ai aussi conscience que cette modification ne va pas sauver à elle toute seule le commerce de détail, mais donnons au moins aux commerces fribourgeois la possibilité de lutter à armes égales avec les autres cantons. Et comme vous tous, j'en suis persuadé, je préfère que nos concitoyens fribourgeois aient la possibilité de faire leurs courses dans notre canton plutôt qu'à Berne ou à Vevey, parce que nos commerces ferment plus tôt. Au final, il ne s'agit pas d'une révolution, mais seulement d'une petite adaptation.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à entrer en matière et à accepter la modification de loi telle que proposée par le Conseil d'Etat.

**Péclard Cédric** (*VCG/MLG, BR*). Je suis syndic de la commune Les Montets et membre de la commission ad hoc. J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Notre groupe entre en matière sur cette modification de loi sur l'exercice du commerce. Nous avons longuement débattu sur le sujet et sommes très partagés. Chacun exprimera donc son opinion personnelle. La nature du débat oppose systématiquement commerçant et syndicat. Ma nature de rassembleur me pousse à prier le Conseil d'Etat d'insister avec tous ses moyens à disposition afin que les partenaires de l'ensemble de la branche puisse enfin conclure une convention collective de travail. Concernant ce projet de modification de loi, j'aurais préféré un examen complet et détaillé qui justifie ou pas une extension des horaires et de combien.

Le message du Conseil d'Etat est bien succinct et donne l'impression que cette proposition de modification de loi est le choix médian, pour le moins froissé.

Une CCT pour l'ensemble de la branche n'aurait-elle pas permis de faire un pas plus grand? Bon nombre de nos voisins ont leur limite à 18 heures. Les modes de consommation évoluent, nous devons nous adapter. La concurrence entre cantons existe et est bien présente. Cette heure supplémentaire n'est qu'un petit pas qui ne fera que rétrécir l'écart, mais n'offrira pas à nos commerces une égalité totale de la concurrence, du moins sur les horaires.

Personnellement, pour ce principe à l'argument de la concurrence intercantonale, je suis favorable à cette modification de loi, mais reste sur ma faim concernant l'établissement d'une CCT pour l'ensemble de la branche.

**Steiert Thierry** (*PS/SP, FV*). Je suis syndic de la Ville de Fribourg.

Avec une minorité du groupe socialiste, je voterai pour la proposition d'extension des horaires d'ouverture du commerce le samedi. Une extension qui, exception faite du seul canton de Lucerne, consiste à s'aligner sur ce que l'on peut qualifier de plus petit dénominateur commun sur le plan helvétique. En effet, la fermeture à 17 heures le samedi constitue la norme et nombreux sont les cantons et les villes qui connaissent des heures d'ouverture plus généreuses, voire beaucoup plus généreuses. Ce n'est toutefois pas le souci d'harmonisation intercantonale qui nous conduit en premier lieu, c'est surtout le constat que les commerces, qu'on le veuille ou non, contribuent de manière substantielle à l'animation de notre ville et que la fermeture à 16 heures le samedi est de plus en plus ressentie comme une entrave au commerce de détail qui est déjà confronté à une transformation profonde des marchés, notamment avec le commerce en ligne.

Wir sind uns bewusst, dass wir mit einer Erweiterung der samstäglichen Öffnungszeiten um 1 Stunde weder den Siegeszug des Onlinehandels aufhalten noch das Lädelerben

verhindern werden. Aber wir kommen nach einer sorgfältigen Interessenabwägung zum Schluss, dass ein striktes Festhalten an der heutigen, restriktiven Gesetzgebung ein falsches Signal darstellen würde. Das bedingt aber auch, dass sich der Staatsrat jetzt endlich ernsthaft darum bemühen muss, eine verbindliche Lösung für das Personal im Detailhandel herbeizuführen, sei dies mit einem Gesamtarbeitsvertrag oder mindestens mit einem Normalarbeitsvertrag.

Enfin, nous pouvons nous étonner que le Conseil d'Etat a jugé nécessaire de consacrer près d'un quart du message à une procédure qui relève d'un contexte très sectoriel. En effet, la procédure visant l'octroi du statut de site touristique se limite en ville de Fribourg au quartier historique de la ville et ne vise rien de plus que l'égalité de traitement avec les lieux touristiques reconnus depuis de nombreuses décennies, comme Morat ou Charmey.

En conclusion, nous saluons l'extension des heures d'ouverture et nous attendons de la part du Conseil d'Etat un engagement ferme et volontariste en vue d'une solution favorable au personnel de la vente dans le commerce de détail.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). C'est à titre personnel que je m'exprime. Je suis petit commerçant et ce depuis vingt ans.

Aujourd'hui, je ne pense pas que c'est en augmentant les heures d'ouverture le samedi jusqu'à 17 heures que nous allons sauver le commerce de détail ou les animations de certaines villes, mais bien en s'attaquant au vrai problème qu'est le tourisme d'achat et la vente par internet. Je n'ai jamais eu un client qui m'a dit qu'il ne venait pas chez moi parce que mes horaires étaient différents de ceux de mon voisin de l'autre canton. S'attaquer aux horaires d'ouverture est un faux problème et je pense que cette loi est inutile, qu'elle va davantage avantager les grandes enseignes et que le commerçant de détail va souffrir encore un peu plus, lui qui n'a pas les moyens de la comparaison publicitaire avec cela.

Pour ces raisons, je ne soutiendrai pas cette loi.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je m'abstiendrai personnellement pour deux raisons: je tiens à ce que les commerces soient ouverts plus longtemps. Je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui d'ouvrir les commerces plus longtemps, mais je tiens aussi à la convention collective.

Les grands commerces paient plus ou moins bien leurs employés, mais on remarque quand même que les petits commerces aujourd'hui, alors qu'ils travaillent durement et portent certaines charges, ont des salaires vraiment misérables. Proche de vingt frs de l'heure, ce n'est pas normal. Je pense qu'une convention collective est nécessaire et ceci aussi pour les petits commerces.

J'ai cherché la possibilité de faire un amendement de manière à lier la convention collective à un horaire qui va au moins jusqu'à 18 heures, parce que je pense qu'il est nécessaire de le

faire, mais malheureusement, comme cela a été dit, le droit fédéral ne le permet pas.

Je regrette aussi la précipitation du Conseil d'Etat. Il y a différents dossiers qui n'avancent pas très vite, mais celui-ci aurait mérité d'aller un peu moins vite de manière à ce que ce point-là serve aussi d'échange pour la discussion concernant la convention collective. Je pense que si nous n'avions pas voté cette heure, cela aurait peut-être encore permis d'aider ces discussions qui auront lieu prochainement.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Il y a quelques dix ans, j'avais voté défavorablement à l'augmentation des horaires d'ouverture des commerces fribourgeois. J'estimais que nous avions bien assez de temps durant toute une semaine pour faire nos achats, mais aussi dans un esprit de protection de l'employé.

Aujourd'hui, je voterai favorablement. J'estime que les conditions ont changé, avec certaines concurrences déloyales que doit vivre le commerce fribourgeois. Il y a d'abord les cantons qui nous sont proches: Vaud et Berne. Il n'y a rien qui m'irrite plus que de voir ses publicités adressées aux Fribourgeois en leur disant: «Venez chez nous, nos magasins sont ouverts», surtout si c'est un jour de fête catholique chez nous. Il y a aussi la concurrence transfrontalière. Nous sommes vite en France depuis la Broye. Maintenant, c'est la concurrence en ligne naturellement, mais pour ce commerce-là, qui va nourrir aussi les employés? Qu'est-ce qu'on veut? Je crois que le moment est venu de protéger aussi ce commerce-là.

Il est clair qu'une convention collective, on espère tous qu'elle soit conclue. Je crois que c'est nécessaire, indispensable. Par contre, il n'y a pas raison de la mettre dans la loi. Laissons négocier les partenaires sociaux et le patronat à ce sujet.

Je vous recommande d'entrer en matière et d'approuver la modification de cette loi au sens de l'extension telle que proposée.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). S'il y a évidemment des avis divergents quant à cette loi, c'est bien parce qu'elle mélange deux choses. Elle mélange une question d'horaires d'ouverture – et je crois que beaucoup d'orateurs se sont posé la question de l'opportunité de les élargir et je dirais que nous ressentons une grande majorité au sein de ce Gouvernement, qui, soucieux de l'avenir du commerce, soucieux de la concurrence, être prête à faire ce pas – avec la question des conditions de travail.

Comme l'a relevé mon collègue Ganioz, nous n'en sommes pas à la première épreuve qui oppose cette libéralisation des horaires et les conditions de travail des personnes qui fonctionnent dans ces commerces. Tant que nous n'aurons pas réglé cette dualité, nous aurons toujours le même problème et les mêmes oppositions. Je crois que le problème vient du fait que nous inversons les priorités. Combien de fois depuis

vingt ans avons-nous entendu dans cette enceinte ce qui suit: «Nous sommes pour une convention collective, mais cela viendra après le changement de la loi.» A plusieurs reprises, le Parlement a demandé, a exigé en disant: «Négocions des conventions collectives et une fois que c'est fait, c'est volontiers que nous pourrions – en nous disant que les collaborateurs des commerces sont protégés – accepter ce changement de loi.» Il n'a jamais été question de le faire.

C'est la raison pour laquelle, avec cette inversion des priorités, les belles promesses rendent les fous joyeux, notre collègue Nadine Gobet l'a dit avant; bien sûr il y aura cette condition qui viendra après, mais j'aurais aimé qu'elle vienne avant et c'est la raison pour laquelle je ne pourrai pas voter cette loi aujourd'hui.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Je suis responsable du syndicat Unia, mais suis aussi consommateur.

Le personnel de la vente n'a pas des conditions de travail faciles et en particulier dans la grande distribution. Ces conditions sont dues à l'éclatement de l'horaire de travail: des journées peuvent se faire avec deux ou trois heures le matin, deux ou trois heures l'après-midi et le reste un peu quand cela arrange le patron, mais surtout sans paie. C'est la même chose sur le mois, c'est la même chose sur l'année. Les salariés du commerce de détail demandent une convention collective depuis plus de trente ans et depuis plus de trente ans, c'est exactement la même réponse. En parallèle, cette heure supplémentaire a pour effet de se poser dans un secteur particulièrement concurrentiel, c'est vrai. Elle ne répond pas à cette concurrence, elle ne répond pas à Internet, mais favorise par contre la grande distribution. Tout simplement parce que les petits commerces ont dit dans une enquête faite par la Chambre du commerce que cette heure supplémentaire n'avait pas un intérêt particulier pour eux et que cela ne posait pas énormément de problème que l'heure soit à 16 heures, mais qu'elle leur donnera des charges, puisqu'ils devront avoir du personnel payé plus longtemps. Ils ne peuvent pas jouer comme la grande distribution.

En même temps, la concurrence entre les divers cantons et autres, oui, mais laissez-moi rire. Cette concurrence se fait entre les commerces, les antennes de la grande distribution. Si vous allez à la Migros à Payerne ou à Estavayer, cela reste Migros. Oui, il y a du personnel, mais il n'empêche qu'il est équilibré partout. C'est donc un pis-aller.

Le Conseil d'Etat a des responsabilités. Premièrement, la loi sur le travail est une loi de protection de la santé. Ce n'est pas une loi qui règle les conditions de travail au titre d'une convention collective et d'un contrat de travail. Elle est notamment bafouée quand on étend la notion de ville touristique, puisque le seul effet est sur l'application des restrictions sur cette loi.

Le Conseil d'Etat doit faire pression sur les partenaires. Il n'y a pas de volonté, de culture dans cette branche conventionnelle. Il y a bon nombre d'autres branches où il y a beaucoup de petits acteurs où on a des conventions collectives, mais cela se travaille et c'est compliqué, mais c'est possible. Cela avantage toutes les parties, que ce soit les salariés, que ce soit le personnel. Il doit mettre tout son poids et non pas être un facilitateur.

Pour conclure, vous voulez des commerces de proximité, que ces commerces aient un avenir, vous voulez que les vendeuses disposent de leur samedi soir, vous voulez qu'il y ait de bonnes conditions de travail, vous voulez qu'il y ait une vie sociale pour les salariés de la vente le samedi soir, donc nous vous invitons à voter non aujourd'hui.

Concernant l'aparté qui concerne l'hôtellerie-restauration, j'aimerais juste dire une chose: il est admis dans la société qu'une partie de la vie sociale se fasse dans les restaurants. Il y a une convention collective certes perfectibles, mais il y a quelque chose. On admet depuis longtemps que c'est nécessaire d'avoir des hôpitaux, que c'est nécessaire de se soigner, et c'est aussi nécessaire d'avoir des lieux d'échanges. Le secteur de la vente n'est pas un lieu d'échanges, n'est pas un lieu social, cela ne nécessite pas une extension.

**Jakob Christine** (PLR/FDP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin selber Geschäftsfrau und habe ein kleines Lädli in Murten.

Wir haben in Murten das Tourismusgesetz, wir können also bereits bis 17 Uhr arbeiten, wenn wir möchten. Das Gesetz besteht bereits lange. In Murten machen wir das jetzt schon die 3. oder 4. Saison und es ist uns freigestellt, um 16 Uhr zu schliessen oder bis 17 Uhr offen zu halten. Ich schliesse mein Geschäft immer um 16 Uhr und andere Geschäfte tun dies auch. Es geht hier um die Möglichkeit. Wenn die Kunden noch da sind und wir länger arbeiten können ohne gesetzeswidrig zu werden, ist das doch gut für uns, regelkonform bis 17 Uhr offen zu halten. Wenn die Kundschaft nicht mehr da ist, schliessen wir die Geschäfte. In Murten ist das so. Die meisten Läden schliessen um 16 Uhr, obwohl sie verlängern dürften.

Es geht hier nur um 1 Stunde und nicht um einen Riesenvertrag. Diese Diskussion um 1 Stunde kann ich nicht nachvollziehen.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Je ne pensais pas prendre la parole. Cette heure de plus va dans l'ère du temps et nous n'avons pas besoin de convention collective. J'ai envie de dire et de contredire mes préopinants pour dire que ceux qui font marcher le commerce de détail sont ceux qui y vont.

Quarante ans d'activité dans le commerce de détail, puisque nous devons recevoir la matière première tous les jours, donc nous avons presque tous les droits. Je vous dirais qu'il n'y

a pas besoin de convention collective, parce que ce sont les acteurs sur le terrain qui font le nécessaire pour des bonnes conditions sociales. J'ai entendu «salaire», «payé misérablement». Désolé, mais ce n'est pas le cas. Quarante ans d'activité, une multitude de vendeurs et vendeuses à notre service, jamais les gens n'ont été déçus. Je crois que ce sont les acteurs sur le terrain qui font le nécessaire pour accepter, reconnaître et respecter les ouvriers et les ouvrières. C'est du social au quotidien.

Malgré les demandes des conventions collectives – peut-être dans certains cas, cela peut apporter quelque chose –, je vous encourage à soutenir cette heure d'ouverture de plus. Ce n'est rien dans le système. Ce n'est pas cela qui va préserver et faire survivre les commerces. Mesdames et Messieurs, pour faire survivre les commerces de détail, il faut y aller.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique qui gère des mandats pour des associations comprenant de nombreux commerçants et artisans.

Fribourg est aujourd'hui un des cantons suisses les plus restrictifs pour les ouvertures de ses commerces le samedi, alors que parallèlement, les shops des gares et des stations-service fribourgeois ainsi que les communes des sites touristiques bénéficient d'exceptions pour l'extension de leurs horaires d'ouverture. Rappelons d'ailleurs qu'il y a vingt ans, la fermeture à 17 heures était la règle dans notre canton.

Ne soyons donc pas hypocrites: ne refusons pas cette liberté que nombre de citoyens fribourgeois utilisent d'ores et déjà pour faire leurs achats.

En votant oui, il s'agit pour nous d'assurer aux commerçants fribourgeois, petits et grands, une égalité de traitement avec ceux des cantons voisins en leur donnant la possibilité de faire face à la concurrence avec les mêmes armes qu'eux. Dans ce débat, il ne s'agit pas d'opposer les grandes surfaces et petits commerçants, car ils sont complémentaires et le danger est ailleurs.

Malheureusement, cette seule modification ne permettra pas de sauver le commerce de détail qui est en pleine mutation. La réalité, c'est l'abandon du taux plancher par la BNS en janvier 2015, le tourisme d'achat et l'achat sur des sites internet à l'étranger estimé à plus de 7 milliards de frs qui occasionnent de grandes difficultés à tous nos commerçants. Et comme si cela ne suffisait pas, le fléau du *showrooming* est en augmentation, à savoir l'essai en magasin, mais avec l'achat sur internet.

Pour soutenir le commerce de détail, qui est quand même le plus grand employeur privé du canton dans le secteur des services, je vous invite à choisir d'autres mesures qui ne se cantonnent pas aux achats du samedi après-midi ou à une convention collective qui ne peut être imposée, mais qui dépend du partenariat social. Il faut une réelle prise de

conscience, valable tous les jours de la semaine et pas seulement le samedi. Ces mesures ne sont pas prévues dans une loi; elles ne dépendent que de nous: en plus d'être des citoyens élus, nous sommes tous des consommateurs. Alors, agissons en consommateurs responsables et privilégions les achats dans nos commerces locaux pour leur accueil, leur proximité, la qualité et le service qui nous sont fournis, le prix ne devant pas être l'unique critère de décision.

Prenons conscience que ce sont bien les commerces de proximité qui permettent à nos enfants de trouver une place d'apprentissage, qui offrent des emplois aux Fribourgeoises et Fribourgeois et chez qui nous allons régulièrement demander de participer au sponsoring pour organiser des manifestations ou financer un concert, une course ou une équipe sportive.

Mesdames, Messieurs, c'est dans cet esprit que je vous invite à voter oui pour que les commerçants fribourgeois aient des conditions-cadres équivalentes aux autres cantons romands et je formule le vœu que vous ne pensiez pas aux commerces locaux uniquement aujourd'hui. Ils ont besoin de votre soutien tous les jours de l'année et ce soutien, vous pouvez le manifester par vos actes d'achat responsables.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Ich habe keine besondere Interessenbindung, aber ich mache meine Einkäufe im Sinne von Frau Gobet und nicht auf Amazon.

Diese Debatte, die wir heute führen, habe ich – wenn ich richtig gezählt habe – jetzt bereits zum 4. Mal erlebt. Ich fasse mich deshalb kurz, was meine eigene Meinung angeht. Ich bin einerseits für die Verlängerung dieser einen Stunde, aus Gründen der Konkurrenz, weil die Freiburger Geschäfte dies brauchen, auch wenn es sie nicht rettet. Ich denke auch, dass unser Lebensstil dem entspricht.

Auf der anderen Seite kann ich nur wiederholen, was wir in den letzten 20 Jahren hier bereits oft gesagt haben: Ich bin extrem enttäuscht, dass es keine Massnahmen für das Personal gibt. Auch wenn die juristische Bindung zwischen den beiden Themen fehlt, die politische ist natürlich gegeben.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, Sie haben uns vorhin quasi vorgeworfen, in der Debatte über die Gaststätten hätten wir ja auch nicht von den Arbeitsbedingungen gesprochen. Natürlich nicht, denn dort gibt es einen Gesamtarbeitsvertrag! Dort ist die Situation vielleicht nicht ideal, aber immerhin gibt es vertragliche Regelungen. Ich bin für einen Gesamtarbeitsvertrag – wir haben das immer wieder gefordert –, aber wenn der nicht kommt, dann sind wir für den Spatz in der Hand und nicht für die Taube auf dem Dach. Das heisst, dass unsere Fraktion und einige Mitautoren einen Auftrag einreichen werden, der zumindest verlangt, dass der Staatsrat den Normalarbeitsvertrag, le contrat-type, den er schon mehrfach formell versprochen hat gegenüber dem Grossen Rat aber auch gegenüber dem Volk in der letzten Abstimmung, endlich einreicht, damit man mindestens eine minimale

Garantie hat für gute Arbeitsbedingungen für das Personal und auch, damit der Druck auf die Gewerkschaft und auf die Arbeitgeberseite aufrechterhalten wird, damit es mit der Diskussion um einen Gesamtarbeitsvertrag endlich vorwärts geht.

Ich finde, diese Debatte wird schon viel zu lange auf Kosten des Personals geführt. Wenn man A sagt, sollte man in diesem Bereich auch B sagen.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). J'ai attendu jusqu'à la fin pour savoir si un autre type d'argument allait venir. Je crois que dans cette enceinte, et c'est assez particulier pour le souligner, toutes les personnes qui se sont exprimées ont raison. On oppose des salaires au fonctionnement économique, on veut protéger plutôt le commerce de détail par rapport aux grandes surfaces, on parle de concurrence intercantonale. De mon point de vue, l'ensemble de ces éléments ne permet pas de me faire une idée plus en faveur de 16 heures ou 17 heures. J'ai envie de dire qu'on pourrait même accepter 15 heures ou 18 heures sur la base de ces arguments qui sont justes ou faux selon le côté que l'on prend.

J'avais envie de poser la réflexion sous un autre point, sous une question de l'éthique dans la question de la réflexion du choix de société que l'on veut. Toutes les personnes qui sont dans cette salle ont certainement déjà voyagé dans certaines villes internationales où l'on voit des commerces ouverts toute la nuit. On voit aussi, dans nos régions, un déplacement des centres d'intérêts, des centres de loisirs vers le centre commercial, où l'on va simplement passer son temps dans le centre commercial, qu'il soit ouvert jusqu'à 16 heures ou 17 heures, peu importe. Vous avez des familles, des jeunes, où finalement l'activité du samedi est le centre commercial. Honnêtement, comme signal éducatif, il est bien de mettre certaines mesures pour dire qu'il y a peut-être autre chose à faire.

Le syndic de Fribourg a dit qu'il y a peut-être un problème pour que la ville reste animée encore un certain temps. J'ai envie de dire oui, mais que cela ferme à 16 heures ou à 17 heures ne résoudra pas le problème, car de 17 heures à 20 heures, on aimerait aussi que la ville soit animée et il faut d'autres éléments pour combler cette lacune.

Quand on parle de choix de société, c'est la possibilité simplement aux jeunes, aux personnes âgées de ne pas aller au centre commercial, de faire des loisirs et de privilégier une autre vie. Il y a beaucoup d'autres disparités. Prenons le canton de Fribourg par rapport à ses voisins Vaud et Berne. Nous avons à Fribourg sept ou huit jours fériés de plus que ces cantons. Est-ce qu'on se plaint de cette inégalité ou simplement est-ce qu'on apprend par choix de société à faire autre chose? On bénéficie du canton catholique de Fribourg pour ces jours de congé et cela nous permet simplement de vivre autrement. Faisons-le également le samedi. Dans le signal que l'on donne, de ce loisir commercial que l'on pourrait donner avec cette

ouverture des commerces une heure plus tard, j'ai envie de dire: faisons un choix qui est raisonnable et qui dit que non, on peut encore faire autre chose le samedi après-midi depuis 16 heures et il existe encore autre chose que les centres commerciaux.

Je voterai donc non à cette ouverture prolongée.

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*). Je suis tout à fait d'accord avec mon préopinant. C'est un vrai débat de société. Il y a un vrai changement de société. Les habitudes de consommation ont changé, cette loi date de 1997. On n'est plus dans le même monde aujourd'hui. C'est un fait. Je ne vais pas reprendre les arguments. Il y a des choses qui sont erronées. Qu'un centre commercial ne soit pas un facteur de socialisation est une erreur. C'en est un. Que cela créera plus d'emplois, c'est une erreur. Le personnel va juste travailler plus tard avec une plus longue pause à midi. Qu'on soit obligé d'ouvrir à 17 heures, c'est une erreur, puisqu'on peut le faire ou ne pas le faire, on peut aussi compenser sur un autre jour de la semaine. Dire que cela règle tout est une erreur.

Il faut évidemment tout un paquet de mesures. Cette mesure-là est nécessaire et j'ai eu de nombreuses discussions avec de nombreuses personnes. Elles m'ont toutes dit que sur le fond on devrait se mettre à jour. C'est maintenant un peu sur la forme. Pour les petits commerces, c'est histoire de gérer un petit peu les leviers que l'on a, où est-ce qu'on les met, mais on leur donne la liberté. Pour les employés de grands commerces, il faut le dire, on leur demande un effort. C'est vrai qu'ils ont déjà des cadres au niveau national, des cadres réglementaires, des conditions qui sont discutées, mais on leur demande un effort. Pour les patrons, c'est l'heure qui a le plus de valeur dans toute la semaine. Peut-être qu'eux aussi pourraient faire un petit geste et améliorer aussi quelque chose.

Je vois un débat qui ne devrait pas avoir lieu d'être, parce que je pense que l'on peut vraiment dynamiser, je pense que tout le monde peut se retrouver dans ce débat-là. J'aimerais vous appeler à ce geste qui doit être fait, qui ne change pas totalement, qui demande des efforts de tout le monde, mais qui ne change pas la vie quotidienne.

Allons dans ce sens, animons nos villes, réduisons la concurrence et vivons au temps moderne du commerce.

**Le Rapporteur.** Ich danke allen Fraktionen für ihre Stellungnahmen und stelle fest, dass die Mehrheit der Gruppen für ein Eintreten ist, wie das die Kommission auch vorschlägt.

Ich möchte kurz im Namen der Kommission auf den Hauptpunkt der Diskussion zurückkommen, die Gesamtarbeitsverträge, und hier in Erinnerung rufen, dass auch die Kommission der Meinung ist, dass dies Sache der Sozialpartner ist. Die Kommission begrüsst natürlich und wünscht auch, dass der Staatsrat diese Gespräche intensiv weiterführt, um hier zu einem Ziel zu kommen, falls das bei den Detaillisten

auch ein Wunsch ist. Wir können hier auch feststellen, dass bei den Grosshändlern dieser GAV schon besteht. Sicherlich muss man aber feststellen, dass die Detaillisten andere Interessen vertreten und sich nicht im selben GAV wiederfinden. Deshalb ist die Kommission der Meinung, dass diese Gespräche weitergeführt werden sollen, aber zwingen kann der Staatsrat die Sozialpartner nicht.

**Le Commissaire.** Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter le Grand Conseil pour la qualité des débats que nous avons eus sur cette problématique sensible cet après-midi. Je remercie les différents intervenants et en particulier ceux qui proposent effectivement d'entrer en matière sur ce projet.

Le Conseil d'Etat n'a pas fait preuve de précipitation dans ce dossier, M. le Député Ducotterd. Nous avons simplement respecté le délai d'une année de transmission du projet de loi suite à la motion. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est le 22 juin 2017 que le Grand Conseil a accepté la motion. Nous sommes en octobre 2018. Nous avons donc pris le temps précisément de réunir les partenaires sociaux, d'analyser cette problématique, mais on se doit aussi maintenant de respecter la volonté du Grand Conseil qui était d'arriver avec un projet de loi.

La compétence du politique, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, était d'adopter, voire d'adapter la loi sur l'exercice du commerce et cette compétence, c'est à nous de l'assumer. En revanche, la conclusion d'une convention collective de travail relève d'une compétence qui est dévolue aux partenaires sociaux. Le Conseil d'Etat peut prêter ses bons offices, peut inviter les partenaires à réfléchir aux avantages que pourrait peut-être représenter une telle convention collective. Nous avons donné de l'information, nous avons fait venir notamment un représentant du canton de Neuchâtel qui a pu expliquer comment s'est déroulé le processus sur Neuchâtel sur la convention collective qui était passée, mais au final ce sont exclusivement les partenaires sociaux qui peuvent décider de conclure ou non cette CCT. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il existe une CCT pour les grands commerçants dans ce canton. C'est uniquement pour le commerce de détail qu'il n'existe pas à ce stade de convention collective. Cela ne signifie d'ailleurs pas que les employés seraient systématiquement exploités par le commerce indépendant de détail. Je pense qu'il faut quand même éviter des raccourcis. Il y a de nombreux commerçants indépendants de détail qui travaillent très dur au quotidien pour faire vivre et parfois survivre leur commerce et qui ont des collaborations tout à fait constructives et positives avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

Je voudrais aussi dire que le cas échéant, il peut exister le contrat type de travail, qui peut être imposé par l'Etat, mais dans des circonstances extrêmes. Il faut que soit avérée une sous-enchère répétée et abusive dans un secteur d'activité et ceci doit être démontré. A ce jour, personne n'est venu



démontrer au Conseil d'Etat qu'il y avait une sous-enchère répétée et abusive dans tel et tel secteur d'activité.

Je salue le pragmatisme de M. le Syndic de la Ville de Fribourg qui voit bien qu'en ville de Fribourg en particulier, nous avons besoin de redynamiser aussi ce tissu social, de mieux faire le lien samedi entre l'après-midi et le début de soirée pour éviter dans les quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville ce sentiment de solitude et de désintéressement d'une forme de clientèle pour les commerçants; et je pense qu'un signal positif peut être donné par la Ville de Fribourg. C'était aussi la volonté du Conseil d'Etat de favoriser cette reconnaissance touristique pour ces secteurs, reconnaissance qui existe dans plusieurs chefs-lieux de notre canton, notamment à Morat, Estavayer et d'autres villes de ce canton.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous prie d'éviter de faire l'amalgame entre cette révision de la loi qui est nécessaire pour donner les mêmes armes à nos commerçants et la conclusion utile souhaitée de cette CCT, mais qui doit être négociée dans un autre cadre.

- > L'entrée en matière étant combattue, elle est soumise au vote.
- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 70 voix contre 27. Il y a 4 abstentions.
- > L'entrée en matière étant acceptée, il est passé à la lecture des articles.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/

SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 70.*

#### *Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 27.*

#### *Se sont abstenus:*

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 4.*

## Première lecture

ART. 1 – LOI SUR L'EXERCICE DU COMMERCE

ART. 7 AL. 1, 1<sup>RE</sup> PHR.

**Le Rapporteur.** Im Artikel 1 geht es um die Ausweitung der Ladenöffnungszeiten am Samstag von 16 Uhr auf 17 Uhr. Dies ist die einzige Änderung im Text.

Die Kommission unterstützt den Antrag des Staatsrates und empfiehlt dem Grossen Rat, darauf einzutreten.

**Le Commissaire.** Il s'agit simplement de l'adaptation: passer de 16 heures à 17 heures le samedi.

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Commissaire.** Cet article précise simplement que cette loi est soumise au référendum législatif.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 68 voix contre 28. Il y a 5 abstentions.

### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnet Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 68.*

### Ont voté non:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 28.*

### Se sont abstenus:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 5.*

## Projet de loi 2018-DSJ-93

### Dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Philippe Demierre** (UDC/SVP, GL).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de de la sécurité et de la justice.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Le 18 juin 2018, le Grand Conseil a reçu du Conseil d'Etat un message accompagnant le projet de loi portant dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS).

La commission des députés du Grand Conseil s'est réunie le 25 septembre dernier et a examiné ce projet de loi en présence de M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz et de M. Marc Andrey, chef de la Police de sûreté.

Après plusieurs affaires en Suisse concernant des infractions contre l'intégrité physique et sexuelle, l'instrument d'analyse ViCLAS devait et doit permettre d'élucider ces infractions commises de manière sérielle. Le système devait et doit permettre de recouper et de traiter des informations policières collectées par les cantons et d'examiner les cas du point de vue opératoire. L'analyse est basée sur la modélisation des infractions et sur les caractéristiques comportementales de leurs auteurs.

Pour rappel, c'est le 7 septembre 2010 que le Grand Conseil fribourgeois a accepté l'adhésion au concordat ViCLAS et ceci à l'unanimité. La loi d'adhésion a été promulguée par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2010 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Pour information, le canton de Vaud est le seul canton romand à ne pas avoir adopté ce système.

Depuis bien quelques temps, l'efficacité de ViCLAS a été remise en cause. Les cantons romands ont requis l'analyse des résultats de ViCLAS par la Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de justice et police. En l'absence prolongée de retour pertinent de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police, elle a décidé, en date du 29 mars dernier, de dénoncer le concordat.

Les reproches faits au système ViCLAS concernent sa faible efficacité dans l'élucidation d'affaires sérielles à caractère sexuel. Malgré des demandes répétées, ViCLAS (Suisse) n'a

<sup>1</sup> Message et annexes pp. 3408ss.

jamais transmis de résultats consolidés sur le nombre de succès obtenus ces dernières années. La saisie des affaires avec 150 variables est chronophage, rendant les contrôles et les recherches très complexes.

A ce jour, ViCLAS a seulement permis la résolution d'infractions mineures contre l'intégrité sexuelle – par exemple en matière d'exhibitionnisme ou d'attouchements sexuels – qui ne l'auraient pas été par des moyens d'investigation classiques.

Au niveau financier, nous relevons que la sortie du canton de Fribourg implique annuellement une économie de 34 152 fr. 45.

Au total, la perte de revenu pour notre canton s'élève à 157 097 fr. 55.

D'autre part, une option de substitution est d'ores et déjà envisagée par le développement du programme PICAR (Plateforme d'information pour l'analyse et le renseignement), programme actuellement déjà utilisé à la satisfaction des coordinations judiciaires romandes et par le Concept Inter-cantonal de Coopération Opérationnelle et Préventive.

La Commission vous propose dès lors d'accepter ce projet de loi.

**Le Commissaire.** M. le Rapporteur a été très complet. Je ne souhaite donc pas entrer dans le détail de justificatif de ce message du Conseil d'Etat.

Effectivement, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà notifié la résiliation de cette convention, avec effet à fin 2018, mais pour que ce concordat soit toutefois formellement et définitivement invalidé pour notre canton, il faut encore l'accord du Grand Conseil.

Effectivement, on s'est rendu compte à l'usage que le travail était extrêmement lourd et intense pour des résultats peu visibles. Finalement, au niveau romand, l'ensemble des cantons ont décidé de sortir de cette convention, non sans avoir sollicité la Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) de procéder à un bilan, à une analyse chiffrée du résultat de ce système ViCLAS. Malgré plusieurs relances, nous n'avons pas obtenu de résultats probants, ni même d'ailleurs de réponses concrètes à nos doléances. C'est la raison pour laquelle tous les cantons romands – hormis Vaud qui n'était pas membre dès le départ de cet accord – ont décidé de notifier leur sortie pour la fin de l'année. Naturellement, il y a différents systèmes de coopération qui persistent: le système PICAR, qui est d'ores et déjà en place, est appelé encore à évoluer et à former cette plateforme d'informations pour l'analyse et le renseignement – c'est extrêmement important. Et puis naturellement, sur le plan national, mais aussi sur le plan international, nous avons des collaborations en fonction des affaires, à travers FedPol, Interpol et Europol.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous invite donc à donner suite à cette demande, à entrer en matière et à résilier cette convention pour la fin de l'année.

**Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien et n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer en relation avec l'objet à traiter.

Selon le message du Conseil d'Etat, les cantons estiment que le système ViCLAS demande beaucoup trop de temps pour peu de rendement. Ce même message du Conseil d'Etat nous enseigne toutefois que ce système a tout de même permis de résoudre certaines affaires d'atteinte à l'intégrité sexuelle, comme des attouchements, affaires qui n'auraient pas pu, selon le message, être résolues par des moyens d'investigation classiques.

Or, un système qui permet de résoudre ne serait-ce qu'une seule affaire de violence sexuelle est déjà un système efficace. En effet, résoudre une affaire permet non seulement de punir l'auteur et d'apporter ainsi à la victime une certaine reconnaissance de sa souffrance, mais aussi, espérons-le, d'éviter la récidive par le même auteur.

C'est pourquoi l'abolition d'un système de coopération inter-cantonale qui vise l'élucidation des délits de violence faite notamment aux femmes et aux enfants, sans que ce système ne soit remplacé par un autre immédiatement fonctionnel et performant et qui permette la collaboration entre tous les cantons suisses, nous laisse perplexé.

Cette perplexité nous a donc amené à poser plusieurs questions en commission, dont celle de savoir si l'abolition du système ViCLAS entraînerait une coopération amoindrie entre les cantons pour l'élucidation des délits de violence. En cas de réponse affirmative, nous nous serions opposés à l'entrée en matière. Toutefois, tant M. le Commissaire du Gouvernement que le nouveau chef de la Police de sûreté nous ont rassurés en nous disant que l'option de substitution qui est actuellement développée, à savoir le programme PICAR, utilisé pour l'heure par les cantons latins pour les infractions contre le patrimoine, ainsi que les autres moyens actuellement en vigueur (collaboration avec FedPol, Interpol, Europol) permettent une communication tout aussi bonne que le système ViCLAS que le canton de Fribourg veut quitter. Nous n'avons évidemment aucune raison de douter des assurances données par M. le Commissaire du Gouvernement et le nouveau chef de la Police de sûreté.

En conclusion, au vu des assurances données selon lesquelles la coopération entre les cantons ne sera à l'avenir pas moins bonne pour élucider les délits de violence et, il faut bien le reconnaître aussi, vu le fait que les autres cantons latins ont également décidé de sortir de cet accord de coopération, le groupe démocrate-chrétien entrera en matière sur le projet de loi.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). J'ai été membre de la commission ordinaire.

Le groupe socialiste soutiendra ce décret, entrera en matière et votera en faveur de la dénonciation de l'accord. Il souscrit à cette solution de remplacement appelée PICAR.

Je remercie M. le Commissaire du Gouvernement et M. Andrey pour les réponses légitimes aux questions qui ont été posées en commission.

**Bürgisser Nicolas** (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt einstimmig den Antrag des Staatsrates, aus dem System ViCLAS auszutreten.

Wir sind, wenn wir ehrlich sind, alle – in der Kommission, aber auch hier im Parlament – angewiesen auf das Vertrauen in den Staatsrat und auf das Vertrauen in die Kantonspolizei. Wenn diese uns sagen, das System ViCLAS sei ungenügend, teuer und es bringe nichts, dann glauben wir ihnen das. Das ist eine Frage des Vertrauens.

Wir hoffen, dass das System PICAR dann die nötige Entlastung und die nötigen Informationen bringt. Wir hoffen nicht, dass dann aufgrund des Austrittes aus dem ViCLAS irgendwann ein Problem entsteht, dass wir einen Täter nicht erwischen, den die Deutschschweizer Kantone im System eingegeben haben, weil alle Kantone der Romandie aus dem System ausgetreten sind. Das wäre für uns ein Supergau, das würde nicht gehen.

In diesem Fall vertrauen wir auf die Antworten des Staatsrates und der Kantonspolizei. Wir sind für das Austreten aus dem ViCLAS und hoffen, dass das System PICAR auch von den Deutschschweizer Kantonen angewendet wird.

**Galley Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis policier.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité la sortie du concordat. Les argumentaires du commissaire ainsi que du chef de la Police de sûreté ont su me convaincre. Depuis l'acceptation et la mise en œuvre de cette plateforme nationale, il n'y a eu pratiquement aucun résultat. Il faut s'en réjouir, car ceci prouve que notre pays est sûr et que très peu de cas sont à déplorer, notamment les viols et homicides crapuleux. De plus, la Conférence des Directeurs de justice et police n'a pas attendu, puisqu'une nouvelle plateforme nommée PICAR, plus simple d'utilisation, moins coûteuse et plus efficace, car elle englobe également les infractions contre le patrimoine, est déjà en place depuis plusieurs années.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande de suivre l'avis de la commission.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Die Fraktion Mitte Links Grün hat sich die gleichen Fragen gestellt, die in der Kom-

mission intensiv erörtert wurden und die meine Vorredner bereits erwähnt haben. Ich möchte das nicht wiederholen. Wir sind auch zur Meinung gekommen, dass es keinen Sinn macht, mit einem System weiterzumachen, wenn dieses von den sich damit Befassenden als zu komplex erachtet und nicht gebraucht wird.

Offenbar funktioniert das System ViCLAS zur Zufriedenheit in Kanada. Es wird aber von der hiesigen Polizei nicht gebraucht und will nicht gebraucht werden. Wir denken, dass auch die Sprachenfrage dabei eine Rolle spielt. Wir sind aber zur Überzeugung gelangt, dass es keinen Sinn macht, hier weiter mitzuwirken.

Wir möchten aber sicher sein, dass die Sicherheit trotzdem gewährleistet wird durch einen valablen Ersatz. Das System PICAR, so wie es uns präsentiert wurde, funktioniert offenbar auf einer etwas einfacheren und informelleren Ebene. Wir möchten, dass der Staatsrat in diesem Sinne genau verfolgt, wie ein Ersatz des Systems ViCLAS angewandt wird und dass er uns darüber Bericht erstattet, welche Ersatzmassnahmen konkret getroffen wurden.

**Le Rapporteur.** Je relève que toutes les personnes qui se sont exprimées étaient satisfaites des réponses apportées par M. le Commissaire et M. Andrey. C'est vrai qu'on avait besoin d'un système dans le canton de Fribourg qui puisse justement recenser ces affaires et nous ne pouvions pas laisser le canton sans avoir un programme informatique qui traite tout ceci. C'est donc vrai que le programme PICAR fonctionne déjà à l'entière satisfaction des personnes concernées. Je pense que pour nous, ce n'est pas un problème et on va soutenir le projet de loi tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** Je vous remercie pour le soutien apporté à cette proposition de sortie du système ViCLAS. Vous l'avez donc compris, actuellement la saisie des affaires est chronophage et représente un coût de fonctionnement trop élevé par rapport au rendement du système. D'ailleurs, le manque d'efficacité de ce dernier a même été démontré à travers une thèse de doctorat de l'Ecole des sciences criminelles de Lausanne. Le canton de Fribourg ne peut pas rester seul maintenant en Suisse romande, puisque les autres cantons romands vont sortir. On fonctionne actuellement comme service externe pour la Suisse romande par rapport à ces saisies et il n'y aurait pas de sens à faire ce travail tout seul.

Comme déjà indiqué, l'option de substitution, c'est notamment le développement du programme PICAR, Plateforme d'information pour l'analyse et le renseignement, qui est déjà actuellement utilisé à satisfaction des usagers.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

- > Adopté.

### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Commissaire.** La présente loi est soumise au référendum législatif.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### ART. 1 À ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André

(FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 78.*

—

## Projet de décret 2018-DAEC-119 Crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteur: **Benoît Rey** (VCG/MLG, FV).

Commissaire: **Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission ordinaire concernant cet objet a siégé en date du 14 septembre dernier et a analysé en détail le projet de rénovation de notre Hôtel cantonal.

Le Grand Conseil est en possession d'un message très détaillé, qui permet à chacun de se faire une idée très complète des enjeux de cette rénovation. Je souhaite toutefois rappeler un certain nombre d'étapes particulières.

Après le déménagement du Tribunal cantonal en 2013, un mandat pour une étude de faisabilité avait été donné au bureau d'architectes Ruffieux-Chehab, sur proposition du Secrétariat du Grand Conseil. Les résultats avaient été présentés au Bureau du Grand Conseil, qui en avait pris connaissance et qui avait souhaité être partie prenante pour la suite du processus. À cet effet, un groupe de travail avait été constitué par les chefs de groupe et suivi par deux députés depuis 2013 jusqu'à présent, à savoir par le président actuel du Grand Conseil, M. le Député Markus Ith, et par moi-même.

Le Service des bâtiments a ensuite proposé au groupe de travail de poursuivre le projet d'assainissement et de transformation par un mandat d'étude parallèle (MEP).

Le groupe de travail ayant validé cette procédure à deux degrés, il a participé à la réalisation du cahier des charges de ce mandat d'étude parallèle, ce qui a permis au Service des bâtiments d'intégrer directement les besoins des utilisateurs du site dans le projet. Les députés ont notamment présenté diverses propositions pour une utilisation optimale des différents espaces qui leur sont réservés.

Entre 2014 et 2018, quatre années se sont écoulées et il y a eu – je peux le dire – pas mal de temps perdu entre les différentes phases du projet. Depuis l'attribution du mandat au bureau

<sup>1</sup> Message et annexe pp. 3375ss.

Aeby Aumann Emery – j'ai d'ailleurs le plaisir de saluer un de ses représentants présent dans la tribune –, le travail a pris un rythme d'avancement plus soutenu.

Ce projet a eu aussi un point délicat dans son ensemble, celui de la communication. Vous vous en souvenez certainement, lors de la discussion du crédit pour le montant d'étude, le chiffre articulé était d'environ 15 millions. Ce chiffre était l'objet d'une première estimation faite sur la base de normes standards, en lien avec la volumétrie de l'objet et avec relativement peu de considérations sur la complexité des transformations, sur l'état du bâtiment et sur la conservation du patrimoine. Actuellement, c'est un montant global de plus de 20 millions qui vous est proposé. Il ne s'agit pas de surcoûts par rapport au mandat octroyé lors du crédit d'étude, mais d'un nouveau montant déterminé après toutes les analyses qui tient compte de tous les paramètres.

Vous le voyez, dans la salle des pas perdus, un mur a été entièrement dégagé. C'était une opération nécessaire pour connaître la manière dont cet étage et l'étage supérieur sont en interaction et qui porte quoi. Ce sont toutes ces études qui ont permis de préciser un peu les travaux qui sont à entreprendre.

Une autre raison principale réside aussi dans la nécessité d'excavation du côté de la place de l'Hôtel-de-Ville, pour placer un ascenseur, élément indispensable à l'accessibilité. Nous sommes en face d'un bien précieux qui doit être sauvegardé, qui doit être valorisé, qui doit être rendu accessible à toutes et tous et qui doit répondre à des besoins fonctionnels modernes de notre Parlement et de notre Secrétariat du Grand Conseil.

Le présent crédit d'engagement porte donc sur un montant de 19,02 millions de frs, pour un coût total de 20,45 millions de frs.

Notre Hôtel cantonal est une magnifique valeur patrimoniale. Il représente le rôle de la démocratie fribourgeoise au niveau politique et social, ce depuis cinq siècles et de façon ininterrompue.

Cette rénovation vise également à offrir un instrument de travail moderne aux députés, que ce soit pour leur travail individuel, pour des séances, pour des rencontres, pour des séances de commissions ou de groupes.

Il doit permettre aussi au Secrétariat du Grand Conseil d'avoir un seul lieu de travail et une proximité beaucoup plus grande avec le travail des députés.

Il permet aussi une meilleure utilisation, en tout temps, de ce magnifique bâtiment, qui est sous-occupé depuis le départ du Tribunal cantonal.

Enfin, il vise à rapprocher – et c'est un élément fondamental – le monde politique de la population en ouvrant une nouvelle

interface d'ouverture à son rez-de-chaussée qui, ancien dépôt de grains, deviendra une nouvelle agora où se développent les graines d'une politique plus engagée et plus participative, je l'espère.

La commission s'est penchée en particulier, lors de son étude, sur les points suivants:

- > dans la salle du Grand Conseil, l'opportunité de remplacer ces fauteuils et ces bancs que vous connaissez très bien – en tout cas votre partie anatomique les connaît – par des chaises qui offriraient plus de souplesse. Il y a évidemment, avec un tel changement, un certain nombre de problèmes sur lesquels nous reviendrons;
- > l'installation des conseillers d'Etat à une autre place que celle qu'ils occupent actuellement, devant la tribune présidentielle par exemple, pour éviter qu'ils ne se trouvent placés dans le dos d'un certain nombre de députés;
- > des questions liées à la ventilation et à l'aération: je crois que la température qui régnait dans cette salle en début d'après-midi ne peut qu'apporter de l'eau à ce moulin-là. Rappelons toutefois que le cahier des charges précise que la salle du Grand Conseil doit rester telle qu'elle est. Ces questions ont déjà été soulevées lors de la dernière rénovation de la salle, il y a environ 20 ans. Il s'en est suivi de très longues discussions, impliquant également le patrimoine au niveau fédéral, vu le très haut caractère symbolique et historique de cette salle. En conséquence, la commission a enregistré le fait que cette salle est difficilement aménageable, mais elle souhaite que la future commission de bâtisse fasse au mieux, notamment dans le domaine de la ventilation, en introduisant des mesures d'organisation et la formation d'un responsable de bâtiment. Ceci devrait permettre de mieux préparer la salle en période froide ou en période chaude, en enclenchant ou déclenchant avec anticipation le chauffage et les systèmes de ventilation;
- > les fenêtres seront revues de cas en cas;
- > concernant l'utilisation de l'espace polyvalent du rez-de-chaussée, celui-ci pourra également accueillir le public lors d'événements politiques majeurs. Il constituera, comme je l'ai déjà dit, un lieu d'échange, une interface entre les députés et le public. Il pourra recevoir aussi des événements culturels;
- > le projet prévoit l'installation d'un mobilier neutre, qui laissera latitude de déterminer ce qu'on fera dans ces salles: salle de réceptions, de conférences, d'assemblées, éventuellement d'expositions.

Cet espace pourra être subdivisé, si nécessaire, en sous-espaces selon les besoins. Il est situé évidemment au rez-de-chaussée et sera accessible directement depuis la place de l'Hôtel-de-Ville. Cette ouverture a aussi posé la question de la sécurité des députés dans la salle, qui a été évoquée au sein de la commission. Celle-ci fait l'objet d'une attention précise. Elle sera réglée avec les nouvelles circulations qui sont pré-

vues au sein de cet Hôtel cantonal, notamment avec des passages dont l'accès sera donné par des cartes individuelles, qui feront office de sas, et avec une surveillance.

Enfin, l'accessibilité de cet Hôtel cantonal sera garantie aux personnes à mobilité restreinte. Toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont déjà eu l'occasion d'avoir – heureusement que momentanément – des problèmes de mobilité, se sont rendus compte de la difficulté à accéder à leur espace de députés. La nécessité de l'installation de l'ascenseur est donc fondamentale. Les besoins des personnes avec des déficiences sensorielles seront également pris en considération.

C'est avec ces considérations que la commission est entrée en matière et vous demande de faire de même.

**Le Commissaire.** Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte, wir sind in einer institutionell etwas aussergewöhnlichen Situation. Wenn der Baudirektor mit einem Kredit kommt für einen Bau, gibt es normalerweise einen Kollegen aus dem Staatsrat, der den Bau bestellt und der Baudirektor versucht, ihn zu bauen. Hier haben wir das Kantonsparlament, das der Besteller ist und der Baudirektor sollte im Namen des Staatsrates bauen. Das heisst, das Kantonsparlament hat zwei Funktionen: Es bestellt und es entscheidet gleichzeitig über die Höhe des Kredites. Das ist institutionell etwas unüblich, institutionell aber auch unvermeidbar. Das hat zur Folge gehabt, dass wir mit dem Berichterstatter, der soeben ausführlich Stellung genommen und das Projekt beschrieben hat, einen Spezialisten entwickelt haben, der nicht nur Berichterstatter ist sondern auch faktischer Projektleiter auf der Benutzerseite. Auch das ist etwas unüblich und auch das ist unvermeidbar. Wir waren auf der Seite der Baudirektion und auch des Hochbaudienstes höchst froh, dass jemand diese Verantwortung übernommen hat, im Übrigen gemeinsam mit seinen Nachfolgern und dem jetzigen Grossratspräsidenten. Ich möchte Ihnen allen danken. Ihre Arbeit ist in diesem Dossier weit über das hinausgegangen, was normalerweise die Arbeit eines Grossrats oder eines Grossratspräsidenten ist. Sie machen das für das Gemeinwohl, das gemeinsame Interesse. Ich habe feststellen können, dass sich das Gemeinwohl bis und mit physiotherapeutischen Überlegungen zur Gesundheit der Kolleginnen und Kollegen entwickelt hat. Auch dafür kann ich Ihnen, auch im Namen des Gesamtstaatsrates und vermutlich auch im Namen der Gesundheitsdirektorin, nur dankbar sein.

Es wurde zum Projekt schon fast alles gesagt. Wir sind hier in einem historischen Gebäude mit einer besonderen Dimension. Das Rathaus ist gemeinsam mit der St-Nikolaus-Kathedrale eines der symbolträchtigsten Wahrzeichen unseres Kantons und unserer Stadt. Es war ganz früher mal ein Schloss. Inzwischen ist es ein Rathaus, das über der Altstadt thront, das sich zum Rathausplatz öffnet und das auch symbolisch dasteht für die kantonale Staatsgewalt als Sitz des Grossen Rates.

Um die derzeitigen Bedürfnisse des Grossen Rates zu befriedigen, möchte der Staatsrat mit dem Grossen Rat zusammenarbeiten. Der Begriff der Gemeinsamkeit ist uns wichtig, wir mussten ihn im Prozess noch etwas entdecken und werden ihn möglichst konstruktiv fortführen. Ich möchte auch hier für das gute Klima danken und für die konstruktive gegenseitige Kritik. Wir müssen diesen Prozess gemeinsam zum Schluss bringen – Sie als Nutzer, wir als Erbauer – im Interesse einer Lösung. Bei den Lösungen, die sich in der Praxis auch noch entwickeln werden, müssen wir nebst der Ästhetik auch die Funktionalität des Gebäudes berücksichtigen, sowohl für die Grossrätinnen und Grossräte, die Staatsräte, die Nutzerinnen und Nutzer aus der Bevölkerung wie auch für das Sekretariat. Das sind verschiedene Bedürfnisse. Es gilt, sich Gedanken zu machen für Räume, die ganzjährig gebraucht werden, wie auch für Räumlichkeiten, die nur teilweise gebraucht werden. Wir müssen uns auch überlegen, wie wir mit Räumen umgehen, die nur in der Session verwendet werden und ausserhalb der Session nicht. Es gibt hier verschiedene Ideen, die innerhalb der Arbeiten der Baukommission noch weiterentwickelt werden müssen. Ich freue mich auf diese gemeinsamen Arbeiten.

Ich möchte die Geschichte und die Rahmenbedingungen des Projektes nicht wiederholen. Sie wurden vom Berichterstatter ausführlich bekanntgegeben. Vielleicht einige Grundsätze architektonischer Art, nachdem wir bereits vor eineinhalb Jahren im März 2017 über den Studienkredit diskutieren konnten und uns einstimmig entscheiden konnten.

- > Das Architekturkonzept, das wir in diesem letzten Jahr weiterentwickelt haben, folgt einigen Hauptleitlinien. Elemente ohne historischen Wert, welche die räumliche Qualität des Gebäudes beeinträchtigen, sollten entfernt werden. Diese Überlegungen gelten möglicherweise auch für allfällige Anträge, die noch deponiert werden sollten oder die bereits deponiert wurden.
- > Elemente von grossem kulturhistorischem Wert sollen instandgesetzt oder restauriert werden. Zwischen grossem kulturhistorischem Wert und ohne historischem Wert gibt es einige kleine Spielräume der Subjektivität, die die Baukommission noch wird ausloten müssen.
- > Invasive Eingriffe in die historische Substanz sollen vermieden werden, das wurde in den architektonischen Arbeiten so gemacht.
- > Die Umkehrbarkeit der vorgesehenen Eingriffe soll sichergestellt werden, auch dies aus kunsthistorischen Gründen.
- > Zeitgemässe Eingriffe sollen als solche erkennbar gemacht werden. Geschichte pflegen, alte Gebäude pflegen, Kultur pflegen heisst nicht, an einem Kulturgut nichts zu ändern. Es heisst, Etappen in der Geschichte können gemacht werden, aber sie sollen als solche erkennbar sein. Nehmen wir als Beispiel die Kathedrale, das zweite grosse symbolträchtige historische Gebäude hier im Burgquartier – oder das erste, je nach Reihen-

folge. Die Kathedrale hat ihre ersten Bauphasen bereits anfangs des 12. Jahrhunderts erlebt. Es gibt nun Leute, die sich vorstellen, dass die ganze Kathedrale aus dieser Zeit stammt und die sagen: Das ist historisch und damit ist Schluss. Wer die Kathedrale kennt, weiss, dass die Kathedrale Bautappen aus dem 12., 13., 14., 15., 16. bis und mit 20. Jahrhundert hat. Es gibt in der Kathedrale sehr schöne Kirchenfenster aus dem 20. Jahrhundert und es würde keinem Menschen einfallen zu sagen, diese neuen, schönen modernen Kirchenfenster seien nicht kompatibel mit gotischen Elementen aus dem 12. Jahrhundert. Man kann also sehr wohl kulturhistorische Arbeiten machen, indem man verschiedene Phasen der Geschichte berücksichtigt, gemeinsam assoziiert. Man muss sich aber Gedanken machen, wie man das tut. Was für die Kathedrale gilt, gilt selbstverständlich auch für die Kathedrale der Freiburger Kantonspolitik, nämlich für das Rathaus.

- > Es braucht eine angemessene Übereinstimmung zwischen modernen Nutzungs- und Komfortbedürfnissen und Sachzwängen, die ein so altes Gebäude – 5 Jahrhunderte alt – erfüllen sollte. Einige besondere Punkte: Es wurde bei der Gebäudehülle ein Kompromiss gemacht, wie bereits in der Einführung gesagt, zwischen Energiesanierung – der Kanton hat eine Energiestrategie verabschiedet – und der Tatsache, dass wir in historischen Gebäuden sind. Wir können in einem solchen Gebäude nicht sämtliche Konzepte der Energiestrategie umsetzen. Die Begleitgruppe hat pragmatische Freiburger Lösungen gesucht, die ein bisschen energetische Sanierungen machen, dort wo es möglich ist und dort, wo die Eingriffe den Grundsätzen der Kulturgüterpflege nicht entsprechen, darauf verzichten.

Weiter zur Mobilität: Auch hier ist die vorbereitende Gruppe davon ausgegangen, dass es verschiedene Möglichkeiten gibt, um zum Rathaus zu gelangen. Was es nicht geben wird, sind unterirdische Parkplätze unter dem Rathaus, auch nicht auf dem Rathausplatz. Wer mit dem Auto kommt, hat heute ein Parkhaus und vielleicht bald ein zweites zur Verfügung und kann von dort aus die letzten paar Meter zu Fuss machen. Auch dort wurde für die Gesundheit der Grossrätinnen und Grossräte gesorgt. Weiter sind für Zweiräder Parkplätze vorgesehen.

Die Akustik wurde bereits vom Berichterstatter erwähnt. Als Letztes vielleicht zur Behindertengerechtigkeit: Wir berücksichtigen diese nicht kompromisslos sondern auch hier im Verhältnis zur existierenden Gebäudehülle.

Und wir haben das Konzept der nachhaltigen Entwicklung mit dem Instrument Kompass 21 eingehend geprüft und aus diesem Instrument diejenigen Elemente genommen, die mit dem historischen Wert des heutigen Gebäudes kompatibel sind.

Mit diesen einführenden Worten möchte ich schliessen, Details wurden bereits vom Berichterstatter gegeben.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné le 26 septembre 2018 le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal. De l'avis de ces membres, la Commission des finances et de gestion qualifie ce projet de très bon, tant en termes de programme des locaux qu'en termes de souplesse pour les utilisateurs.

Toutefois, de nombreux membres de notre commission constatent que d'un point de vue ergonomique, le maintien des sièges ne va tout simplement pas, puisque nous sommes mal installés. Je crois que cette prise de position est relevée par beaucoup de députés.

Dans ce contexte-là, si sous l'angle financier nous acceptons à l'unanimité ce décret, nous souhaiterions que dans le cadre de la commission de bâtisse, cet élément soit revu.

**Décrind Pierre** (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du message relatif à ce décret. J'étais membre de la commission qui a traité cet objet.

Le message relatif à cet objet était très complet et le projet de rénovation de l'Hôtel cantonal permettra une utilisation optimale de ce bâtiment emblématique de Fribourg, mais, car il y a un «mais», et il concerne la salle de séance du Grand Conseil.

Il est surprenant et regrettable que lorsque le Conseil d'Etat a pris la décision de transformer l'Hôtel cantonal, il n'a pas tenu compte du manque de fonctionnalité et de confort de la salle du Grand Conseil.

A savoir:

- > accès laborieux aux places assises, selon où l'on est placé;
- > places assises inconfortables: ne serait-il pas envisageable de remplacer les bancs par des chaises ou fauteuils?
- > disposition des conseillers d'Etats à revoir, sachant qu'un tiers des députés sont situés dans leur dos. Une position centrale doit être envisagée;
- > la disposition des scrutateurs est également à revoir.

Il ne s'agit pas de toucher aux éléments historiques de cette salle, mais de saisir l'opportunité de la rendre plus appropriée aux sessions du Grand Conseil. Ce d'autant plus que les séances du Grand Conseil seront externalisées en 2020 et 2021; et durant cette période, les travaux d'amélioration pourraient largement se réaliser.

Si rien n'est fait maintenant, combien d'années se passeront avant de revenir avec un projet d'amélioration de la salle du Grand Conseil?



Le groupe démocrate-chrétien va donc entrer en matière et soutenir à l'unanimité le décret relatif à cet objet ainsi que l'amendement que notre collègue Bapst va déposer concernant la salle du Grand Conseil.

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je suis député utilisateur de ce bâtiment.

Comme ancien président de cette auguste assemblée, nous avons, avec mes collègues députés Benoît Rey et Bruno Boschung, pu vivre les prémices de ce projet par l'intermédiaire du Service des bâtiments de l'Etat. Le projet est aujourd'hui mûr, nous sommes enthousiastes et impatients de voir son démarrage sans tarder.

Quelques arguments, sans vouloir répéter ce qui a été dit: il paraît important d'occuper enfin tous les espaces vides de ce magnifique bâtiment et surtout de réunir le Secrétariat du Grand Conseil ici, à proximité, et avec lequel nous travaillons en tout temps. Il paraît également important d'avoir la possibilité de travailler dans des zones adaptées pour les groupes, les députés ou encore les commissions et avoir ainsi de meilleures échanges, d'avoir enfin un bâtiment accessible aux handicapés ou aux personnes à mobilité réduite, des vestiaires également dignes de ce nom et un meilleur accueil pour les groupes qui nous visitent, que ce soit du canton ou de l'extérieur. Nous avons évoqué la sécurité, je ne vais pas en parler davantage. Nous partageons également les remarques qui ont été transmises au sujet de cette salle. Je remercie mon collègue député Pierre Décrind de s'inquiéter pour nous. Je me disais que peut-être d'ici quelques législatures, nous n'aurons plus le Conseil d'Etat dans le dos, mais devant nous. Ceci est aussi une préoccupation pour nous que de nous retrouver toujours avec le Conseil d'Etat dans notre dos, mais également la disposition de la salle qui pourrait être améliorée.

Sur ces considérations, le groupe socialiste soutient à l'unanimité ce décret et vous invite à en faire de même.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance dans le détail de ce décret, du message qui l'accompagne et de ces annexes qui illustrent bien le projet. J'en profite d'ailleurs pour adresser mes remerciements à leurs auteurs. Notre groupe soutiendra unanimement ce projet de décret. Quiconque construit ou rénove doit compter avec des coûts considérables et le montant global de plus de 20 millions, bien que conséquent, semble bien correspondre aux travaux nécessaires pour redonner peau neuve à ce bel écrin qu'est notre Hôtel cantonal datant du début du 16<sup>e</sup> siècle.

Ce projet issu d'un mandat d'étude parallèle offre un programme de locaux adéquat et nous sommes très satisfaits que le Secrétariat du Grand Conseil y trouve légitimement sa place. C'est à ce titre d'ailleurs que la gestion du bâtiment doit lui être confiée. Cette proximité sera profitable aux députés, optimisera le fonctionnement du Grand Conseil de même

que celui des commissions parlementaires qui pourront désormais y siéger. L'Hôtel cantonal est la Maison du peuple par excellence et à ce titre, il serait dommageable qu'un projet de cette envergure ne permette pas d'améliorer le confort de la salle du Grand Conseil destinée aux députés.

Nous invitons le Service des biens culturels à faire preuve d'un peu de souplesse et de ne pas tomber dans les travers du formalisme en matière de protection. Il est possible, je veux le croire, de déplacer un tant soit peu le curseur en matière d'application des principes de protection du patrimoine. Il est certes possible encore d'étudier quelques améliorations, que ce soit au niveau du mobilier, mais aussi au niveau thermique.

J'aimerais encore saluer le fait d'offrir un espace ouvert au public au rez-de-chaussée. La note contemporaine donnée à son architecture est de bon goût. Un Parlement ne doit pas être fermé vers l'extérieur, mais bien ouvert aux citoyens qui y envoient leurs représentants. Cet espace favorisera la communication et il jouera ainsi un rôle prépondérant en la matière.

Notre Hôtel cantonal va retrouver son lustre d'antan et il est à souhaiter que la fonction de député puisse elle aussi retrouver son lustre. Un parlement se situe au cœur de la démocratie et les députés, acteurs de la vie politique, y jouent un rôle majeur.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical entrera en matière à l'unanimité sur ce décret et vous invite à en faire de même.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Notre groupe a analysé avec attention ce message pour l'engagement d'un crédit de 20 millions pour les travaux de rénovation de notre Hôtel cantonal. Hormis cette salle dans laquelle nous siégeons, qui a fait l'objet d'une rénovation à la fin des années nonante, le bâtiment n'a pas été transformé récemment. Nous saluons le projet proposé. Un assainissement qui respecte les valeurs patrimoniales du site et de son contenu ainsi que l'amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite. Nous regrettons un peu le montant erroné de 15 millions qui avait été annoncé à la louche lors de la demande de crédit d'étude. Nous sommes à ce jour à un montant de 20 millions, soit le coût réel basé sur des données fiables. Le rapporteur a dit quelques mots là-dessus, je ne vais pas en rajouter. Ce projet donnera à notre institution une organisation centralisée des services permettant ainsi un fonctionnement encore plus efficient dans un cadre plus aéré pour le personnel du Secrétariat général. La valorisation des espaces mis à disposition des députés et des visiteurs amélioreront encore notre environnement de travail.

Notre groupe insiste pour que nos besoins en tant qu'utilisateurs soient pris en compte lors de ces travaux. En ce sens, nous sommes satisfaits avec la présence de députés dans la commission de bâtisse qui supervisera ce chantier.

Comme beaucoup d'entre vous l'ont dit et demandé une amélioration de la disposition dans cette salle, il est vrai que nous ne sommes pas forcément idéalement placés pour nous déplacer, mais depuis deux ans je suis bien mis et ces fauteuils, devant la tribune présidentielle, sont agréables.

Néanmoins, ayant rapidement consulté ma collègue qui était dans la commission et mon chef de groupe, l'amendement de M. Bapst va avoir un très bon écho auprès de mon groupe politique. Nous entrons en matière et nous approuvons ce projet à l'unanimité.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Les travaux risquent de durer assez longtemps, alors je ne vais pas perdre trop de temps déjà maintenant et c'est pourquoi je vous dis tout de suite que le groupe Vert Centre Gauche accepte à l'unanimité ce décret.

Nous remercions celles et ceux qui ont travaillé jusqu'ici pour nous présenter ce projet qui nous plaît beaucoup. Nous nous réjouissons de travailler dans ce bâtiment patrimonial, rendu plus confortable, plus sûr et plus pratique. Nous relevons également avec plaisir la création de nouveaux espaces polyvalents qui constituent des interfaces utiles entre députés, mais aussi entre la politique et la population.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). J'interviens à titre personnel. Je rentre en matière sur ce joli projet. J'ai un lien d'intérêts qui me pousse à intervenir maintenant. Je suis membre du emergency care team de Swiss International Airlines qui m'a amenée, dans le cadre de cette fonction et lors d'une formation continue, à être en contact avec un député de Zoug qui a vécu le drame dans le Parlement de Zoug.

Je suis intervenue déjà au Bureau du Grand Conseil sur les questions de sécurité et je constate que le projet que l'on a devant nous aujourd'hui a toujours deux portes qui donnent accès à la salle du Grand Conseil. Je n'aimerais pas gâcher notre réjouissance pour ce joli bâtiment que nous allons rénover, mais j'aimerais m'adresser au commissaire et aussi encore donner ce message à l'équipe: il y a eu beaucoup de morts à Zoug, parce que les députés étaient dans une trappe, sans sortie de secours. L'accès à notre salle est facile et serait dorénavant un peu plus difficile. Quelles considérations avez-vous à ce sujet? Est-ce que vous avez pris contact avec le Parlement de Zoug? Je sais qu'ils ont réalisé plusieurs mesures structurelles dans le bâtiment ainsi que des mesures de sécurité. Nous pouvons dire que cela ne nous arrivera jamais, mais je n'aimerais pas que cet aspect-là reste inaperçu et qu'un jour, nous le regrettions.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les groupes parlementaires qui soutiennent ce projet et je me réjouis de cette adhésion à ce projet.

J'ai entendu, dans toutes les prises de position, relativement peu de commentaires concernant l'organisation générale du

bâtiment, à savoir les espaces de travail pour les débutés, les salles de conférences, les salles de séances, etc. J'en déduis que le projet qui vous est proposé vous séduit, en particulier d'ailleurs l'espace d'interface que nous prévoyons de faire au rez-de-chaussée.

Je me concentre peut-être sur ce qui semble faire un peu l'unanimité des préoccupations de tous les représentants des groupes, à savoir notre salle du Grand Conseil et son confort. Je pense essentiellement aux questions de chaleur et d'ergonomie des sièges qui nous sont proposés. Cette discussion a eu lieu à plusieurs reprises et dans plusieurs cadres. Je vous rappelle ce que j'ai dit, la modification de la salle du Grand Conseil suite aux transformations faites en 1999 ne faisait pas l'objet du cahier des charges, donc cela n'est pas une critique que l'on peut faire aux organisateurs du projet actuellement. Il est vrai que cette situation est assez insatisfaisante et je comprends les remarques de la plupart des groupes.

Nous avons convenu au sein de la commission de donner mandat au groupe de travail de se pencher dans la rénovation concrète de cet Hôtel cantonal. Sur ces questions, à savoir ce qui est possible de faire encore en termes de modification notamment du chauffage et de la ventilation – mais là, je vous rappelle que nous avons le problème que la ventilation se fait par le sol et il n'est pas possible d'avoir des aspirations dans le plafond, ce qui diminue les possibilités de circulation de l'air –, nous allons transmettre cela à la commission de bâtisse pour savoir de quelle manière nous pouvons améliorer ces flux d'air et la température qui règne au sein de cette salle.

En ce qui concerne le mobilier, il est protégé. Nous avons eu la discussion en 1999 sur les bancs et les sièges. Nous avons à l'époque changé les pupitres; je rappelle pour les quelques rares qui étaient déjà là avant 1999 que nous avons encore d'anciens pupitres qui n'avaient bien évidemment pas l'outillage pour le vote électronique et qu'il avait pu être possible à ce moment de les changer. Les bancs ont été déclarés comme protégés. Je dirais juste à titre personnel que si ces bancs doivent rester protégés, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils doivent rester protégés où ils sont actuellement, dans la salle du Grand Conseil. On pourrait éventuellement imaginer de les déplacer dans la salle des pas perdus pour mettre des fauteuils, mais j'aimerais quand même vous dire que la solution n'est pas simple. Ce n'est pas faute de réfléchir à cette situation. Cette salle a un certain volume. J'essaie de vous proposer d'imaginer ce que serait la circulation et le déplacement dans cette salle si l'on remplaçait les bancs par des chaises. Je pense aussi à la sécurité dont parle notre collègue Aebischer: si chacun doit déplacer sa chaise, je ne pense pas que la sécurité soit améliorée avec cette situation. Il n'en reste pas moins que la commission prend acte de ces remarques et est tout à fait prête à les transmettre dans le cadre de la commission de bâtisse pour voir ce qu'il est possible de faire.

Avec ces considérations je crois avoir répondu aux questions qui ont été posées.

Peut-être encore par rapport à M<sup>me</sup> Aebischer et ses soucis de sécurité: bien évidemment, ces soucis ont été abondamment discutés. Ils ont fait aussi l'objet de réflexions qui dépassent simplement le cadre du canton de Fribourg. C'est l'objet de tous les parlements. Vous parlez du canton de Zoug, mais évidemment je crois que tous les parlements des cantons suisses ont été interpellés par ce drame et se sont posé des questions sur la sécurité à mettre en œuvre. J'aimerais insister sur le fait que la sécurité est certainement une sécurité par rapport à des menaces qui pourraient venir de personnes malintentionnées. Mais c'est aussi une sécurité, dans un bâtiment historique comme celui-ci, en grande partie en bois, relative à des événements naturels de type incendie qui pourraient poser un problème important dans cette salle. Je peux vous garantir que ces questions de sécurité ont déjà été étudiées, seront encore étudiées et que notre idée est de dire qu'avec le système de filtrage, il n'y aura plus un accès par les escaliers à moustache qui sont à l'extérieur, mais bien par un escalier intérieur qui viendra de l'interface, au rez-de-chaussée, et tous ces espaces pourront être ouverts ou fermés en fonction de portes que l'on peut mettre en place. Nous pourrions moduler aussi les éléments de sécurité.

**Le Commissaire.** Sur les différents remarques du rapporteur de la CFG, des députés Décrind et Mesot et du député Bonny – à qui je rappelle que ce sont les députés qui sont dans notre dos et non pas nous dans leur dos, mais c'est une question de perspective –, les questions de confort ont été traitées déjà dans les différents travaux de préparation du dossier d'aujourd'hui. Elles ont été traitées en commission spécialisée, ils ont été traités également en CFG. Je constate que hormis les représentants du Grand Conseil dans les travaux de préparation, qui, eux, ont dans leur souvenir des sièges relativement agréables comme l'a rappelé le député Mesot, les autres semblent être moins gâtés, dans leur perception subjective, par le confort des bancs.

Nous avons retenu dans les deux commissions qu'une marge de manœuvre existait dans le cadre des travaux de la commission de bâtisse pour examiner quelles étaient les possibilités d'améliorer encore ces questions de confort. En même temps, il faut relever que vos représentants dans le groupe de travail de préparation ont fait état de cet inconfort de manière systématique, qu'une étude a déjà été faite il y a quelques années, laquelle a abouti à un certain nombre de propositions dont la plupart ont été rejetées pour différentes raisons. Ce n'est pas parce qu'on les a toutes rejetées ou que toutes ont été rejetées à une époque où la plupart d'entre nous n'étaient pas encore là qu'on ne peut pas réexaminer un certain nombre d'éléments, tout en rappelant la taille de la salle, les biens culturels protégés, du moins pour une bonne partie d'entre eux, et la marge de manœuvre sans doute relativement restreinte pour faire ces choses-là.

Je rappelle aussi ici qu'il est prévu que la commission de bâtisse – qui remplacera le Copil une fois le crédit adopté par le Grand Conseil – comprenne une députée ou un député de chacun des groupes. Il est de la responsabilité de chaque groupe de désigner des députés qui ont l'habitude d'utiliser les bancs et non pas les sièges si vous voulez être représentés de manière qui corresponde aux remarques qui ont été faites sur le manque de confort des bancs dans la salle de Grand Conseil.

Une marge de manœuvre existe. Elle n'est pas immense, comme le rapporteur l'a dit sur l'utilisation des bancs. Quelqu'un a dit qu'il faut veiller à ne pas avoir un Service des biens culturels trop rigide. J'aimerais rappeler ici que le Service des biens culturels fait son travail. Il a une fonction d'avocat des biens culturels dans nos processus. C'est ensuite à la DAEC pour beaucoup d'entre eux, des fois au Conseil d'Etat, ici en l'occurrence au Copil, de prendre un certain nombre de responsabilités dans le cadre de la marge de manœuvre qui reste, puis à une commission de bâtisse où, je rappelle, tant le Conseil d'Etat, par le Directeur de la DAEC, que le Grand Conseil, par cinq députées ou députés, seront représentés et pourront prendre certaines libertés qu'il faudra assumer ensuite par rapport au travail que fait le Service des biens culturels. C'est une responsabilité qui devra ensuite être prise.

Sur les autres commentaires, il reste essentiellement celui de la députée Aebischer. La question de la sécurité a quelque chose de relativement subjectif. J'ai moi aussi eu des amis proches dont certains ont survécu et d'autres pas à ce qui s'est passé à Zoug. Cela laisse des souvenirs un peu désagréables, voire plus. Cela peut arriver théoriquement partout. Nous avons eu, au Palais fédéral, des discussions similaires au moment de changer la sécurité du Palais fédéral. Les personnes qui ont un certain âge ou un âge certain se souviennent sans doute du temps où l'on pouvait entrer au Palais fédéral, y compris pendant les sessions, un peu près comme on entre au Café des Arcades ou à d'autres cafés aux alentours, c'est-à-dire sans devoir s'identifier et de manière absolument libre et ouverte, cela il n'y a pas tant d'années que cela; c'était encore au début des années nonante. Les choses ont passablement changé.

Si l'on observe la plupart des salles des parlements cantonaux en Suisse, il n'y en a pratiquement aucune qui a des mesures de sécurité qui vont aussi loin que celles du Palais fédéral, avec passage par des systèmes de sécurité qui ressemblent plus à ceux des aéroports qu'à ceux d'un parlement cantonal traditionnel. Ce sont des choix qui ont été faits dans un premier temps par le Copil, c'est-à-dire trouver un système de sécurité qui est proportionné. La proportionnalité du système de sécurité est quelque chose d'assez subjectif. Nous pourrions évidemment rediscuter dans le cadre de la commission de bâtisse s'il est possible dans le cadre du crédit qui est proposé, dans le cadre des mesures qui sont proposées,

de faire encore un certain nombre de modifications. Entre sécurité et confort, entre sécurité et bâtiment historique, il faudra trouver des clés qui ne sont finalement rien d'autre que le résultat d'un processus de somme d'avis très subjectifs sur la proportionnalité entre ce qu'on investit, l'inconfort des mesures de sécurité et la protection que l'on s'achète avec cela.

La sécurité absolue n'existe pas. On pourrait trouver autant d'exemples de politiciennes ou de politiciens qui ont subi des dégâts, voire qui sont décédés hors de salles de parlements, sur lesquelles nous n'avons pas non plus de grandes mesures possibles pour assumer une sécurité accrue. C'est une question de proportionnalité. Je pars du fait que la commission de bâtisse a encore une certaine marge de manoeuvre dont elle pourra discuter dans le cadre de ses travaux sur cet objet-là.

En ce qui concerne les escaliers en moustache cités par le dernier intervenant, respectivement par le rapporteur, comme lui, je tiens beaucoup à ces escaliers.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

- > Adopté.

### ART. 2 ET ART. 2BIS (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'art. 2 vous donne les chiffres exacts de ce crédit, à savoir 19 020 000 frs.

**Le Commissaire.** Hier einen kurzen Kommentar zum Kommentar von Grossrat Mesot beim Eintreten. Wir hatten tatsächlich ursprünglich einen Betrag von 15 Millionen Franken. Der Betrag wurde relativ deutlich erhöht. Wenn Sie die Protokolle des Grossen Rates vom März 2017 nachlesen, sehen Sie, dass wir bereits damals über Unwegsamkeiten gesprochen haben, die in einem historischen Gebäude grösser sind als bei einem üblichen Projekt. Es kamen zusätzlich Bedürfnisse hinzu, die niemand bestritten hat, und die die Kosten etwas erhöht haben. Dies hat zur Folge gehabt, dass sowohl die Spezialkommission wie die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission der Meinung waren, der gegenüber dem ursprünglich geäusserten Betrag deutlich erhöhte Betrag sei hier gerechtfertigt. Das war ebenfalls die Meinung des Staatsrates.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Wir werden dieses Haus renovieren und es für mindestens weitere 50 bis 100 Jahre fit machen. Wir können zumindest hoffen. Mir gefällt das Projekt sehr, aber mir fehlt etwas: die Umsetzung, die Umgestaltung des Grossratsaales. Es leuchtet mir nicht ein – und ich bin jetzt schon bald 20 Jahre in diesem Saal –, warum wir unseren Arbeitsplatz, das Herzstück dieses Hauses, von der Renovation ausschliessen. Ich finde dies nicht gerecht-

fertigt und schade, wenn wir in die Zukunft blicken. Darum bin ich etwas formeller geworden und habe diesen Antrag eingereicht.

Ich möchte, dass wir uns auf einem weissen Blatt Gedanken machen – oder Gedanken machen lassen –, wie wir die Funktionalität und den Komfort dieses Saales verbessern können, es wurde bereits gesagt. Ich gehe nicht darauf ein, welche Kletterpartien Sie vollziehen müssen, wenn Sie in der Mitte sitzen – das habe ich auch erlebt – und Kolleginnen im Zeitalter der Me-Too-Bewegung über die Knie kriechen müssen. Das geht mir zu weit und ich finde, wir sollten hier eine bessere Lösung haben.

Zudem hat mich immer gestört, dass der Staatsrat Kolleginnen und Kollegen im Rücken hat und bei Diskussionen keinen Blickkontakt zu ihnen hat. Ein Fehler. Über das Klima wurde bereits einiges gesagt. Die Hitze und die Kälte in diesem Saal finde ich nicht angenehm und man kann das besser lösen.

Die Situation für die Arbeit in diesem Saale ist alles andere als ideal. Wir müssen jetzt etwas ändern, damit zukünftige Grossräte, die Presse und das Publikum bessere Bedingungen vorfinden, die dem dann renovierten Gebäude entsprechen.

Je propose donc l'amendement suivant à l'art. 2<sup>bis</sup> (nouveau): *«Un crédit d'étude additionnel d'un montant maximum de 100 000 francs est inscrit pour améliorer l'équipement, l'accessibilité et la fonctionnalité de la salle du Grand Conseil.»*

Améliorer cette enceinte est à mes yeux une nécessité. Si l'on ne fait rien maintenant, on le reporte à nouveau pour trente ou quarante ans et je trouve dommage lorsque l'on regarde le reste du projet et que l'on sait vraiment ce qu'on pourrait faire.

Je souhaite donc que l'on prenne une feuille vierge, que l'on se donne les moyens. C'est pour cela que j'aimerais qu'il y ait un crédit d'étude inscrit maintenant et qui permette de revoir la fonctionnalité. Je souhaiterais aussi que l'on ne se pose pas uniquement la question du mobilier, mais qu'on se demande comment l'on peut améliorer. Je n'ai pas la solution, mais je propose qu'on y réfléchisse et qu'on le fasse dans le cadre de ce projet. Cela nécessite des moyens.

J'avais eu un contact à ce sujet avec l'architecte cantonal. Le montant que j'ai inscrit est issu de cette petite discussion. Il m'a dit que l'on ne peut pas réfléchir avec 20 000 frs, mais au maximum avec 100 000 frs, c'est pourquoi j'ai pris ce chiffre. Il tombe un peu du ciel, c'est vrai. Il m'a aussi confirmé, et c'était une préoccupation, que dans le cadre du crédit, il y a une certaine réserve qui devrait permettre de réaliser ces idées.

Je vous invite à voter mon amendement pour vraiment mettre le clou aujourd'hui. On veut un changement dans

cette salle et cela veut aussi dire que l'on augmente le crédit de 100 000 frs; et si dans le futur on devrait avoir des moyens, ils devraient entrer dans le crédit général que l'on votera aujourd'hui.

**Le Rapporteur.** Je prends connaissance aujourd'hui de cette proposition d'amendement de notre collègue Markus Bapst. Evidemment cette question n'a pas été discutée au sein de la commission et je ne vais donc pas pouvoir me prononcer au nom de la commission sur ce crédit additionnel.

Je ne peux que répéter deux choses. La première est que cette préoccupation de l'aménagement avec notamment la question des sièges et de la question de la disposition, la commission s'est chargée de la transmettre à la future commission de bâtisse et c'est une chose sur laquelle je peux m'engager. Quant à savoir s'il est adéquat maintenant de voter un crédit d'étude, je n'avais pas pensé que l'on pouvait réfléchir pour 100 000 frs d'un coup. Je trouve cependant cela intéressant. S'il faut mettre un crédit d'étude, je dirais d'une manière générale: pourquoi pas? Je ne vais pas me prononcer au nom de la commission, mais je crois que l'essentiel est d'envoyer d'abord le message à la commission de bâtisse et de savoir de quelle manière on peut le faire. Par contre j'aimerais insister sur une chose: je ne voudrais pas que cette réflexion remette en question la réalisation du projet et notamment le timing de réalisation du projet. Nous avons travaillé sur ce timing d'une manière assez assidue. Je crois que le timing est assez serré, M. l'Architecte qui sera responsable de le tenir ne va pas me contredire. Je pense que nous avons le temps maintenant pour mener une réflexion, mais en ce qui concerne ensuite le timing, il faudra que l'on puisse s'y tenir. S'il y a des propositions de modifications qui sont faites, je pense qu'il faut les entamer immédiatement dans la phase où les travaux n'ont pas encore commencé, de manière à pouvoir respecter le planning.

Je ne me prononce pas au nom de la commission sur le montant, mais je fais ces quelques considérations.

**Le Commissaire.** Wie der Berichtstatter habe auch ich keine formale Kompetenz, zum Antrag Stellung zu nehmen, da er vom Staatsrat nicht behandelt werden konnte. Das zum formalen Aspekt.

Ich stelle fest, dass der Antragssteller über ausgezeichnete Informationsquellen verfügt, die inzwischen im Saal angekommen sind und einen Betrag artikuliert hat, der offensichtlich den baulichen Voraussetzungen entspricht. Ich kann mich dazu auch nicht weiter äussern, ausser, dass der Kantonsarchitekt selbstverständlich in der Lage ist, diese Kosten einigermaßen kompetent zu beurteilen.

Weiter: Die Steuergruppe war bereits so gestaltet, dass sowohl das Hochbauamt wie die Vertreter des Grossen Rates die Bedürfnisse anmelden konnten. Ich habe sowohl in den Kommissionen wie heute im Plenum festgestellt, dass die

Unzufriedenheit über den Komfort aus durchaus nachvollziehbaren Gründen weitverbreitet ist. Ich habe selber einige Jahre die Bänke im hinteren Teil abgenutzt und weiss, wie komfortabel es dort ist, vor allem, wenn man etwas lange Beine hat. Insofern kann ich das gut nachvollziehen. Wir haben sowohl in der Spezialkommission wie in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission festgestellt, dass es Spielräume gibt, um in der Baukommission umzuschauen, ob wir den Saal etwas besser organisieren können, allenfalls die Stühle umgestalten.

Es wurde die Frage gestellt, wo der Staatsrat gegenüber den Grossrätinnen und Grossräten zu platzieren ist, damit Sichtkontakte stattfinden können, einerseits zwischen Grossrätinnen und Grossräten und andererseits zwischen Regierungsrätinnen und Regierungsräten. Es ist effektiv etwas speziell, Grossräte im Rücken zu haben. Das ist unüblich. Diese Überlegungen können mitgenommen werden.

Zum Betrag und zum Antrag per se kann ich mich aus formalen Gründen evidenterweise nicht äussern. Mit oder ohne Antrag werden wir dafür schauen, dass in der Baukommission die Sorgen der Grossrätinnen und Grossräte, die in den Kommissionen und heute geäussert wurden, möglichst gut berücksichtigt werden.

- > Art. 2 adopté.
- > Le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur la proposition d'amendement Bapst à l'art. 2<sup>bis</sup> (nouveau).
- > Au vote, la proposition d'amendement Bapst, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 85 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.
- > Art. 2<sup>bis</sup> (nouveau) modifié selon l'amendement Bapst.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Faghezzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gallard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/

FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 85.*

*A voté non:*

Mauron Pierre (GR,PS/SP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Berset Solange (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 2.*

ART. 3

**Le Rapporteur.** Il s'agit d'une procédure normale au niveau financier sur ce crédit d'engagement.

> Adopté.

ART. 4

**Le Rapporteur.** Il s'agit aussi d'une procédure.

> Adopté.

ART. 5

**Le Rapporteur.** Nous poursuivons sur les procédures.

> Adopté.

ART. 6

**Le Rapporteur.** L'art. 6 prévoit les dispositions d'indexation en fonction du temps qui passe entre la décision et la réalisation.

**Le Commissaire.** Das ist ein Standartartikel unserer Finanzordnung, der in jedem Baukredit entsprechend figuriert.

> Adopté.

ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> La majorité qualifiée est requise.

> Au vote final, la majorité qualifiée est atteinte, ce projet de décret étant adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'absenté.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghelmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 85.*

## Rapport d'activité 2018-GC-71 Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR) (2017)<sup>1</sup>

Rapporteur: Gaétan Emonet (PS/SP, VE).

Commissaire: Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### Discussion

**Le Rapporteur.** Le calendrier et les objets traités par notre Parlement étant dense, c'est au mois d'octobre 2018 que vous avez pu prendre connaissance et que je vous commente le rapport 2017 de notre commission interparlementaire.

Le présent rapport repose sur les dispositions contenues aux art. 20 à 25 du chapitre 5 de la Convention scolaire romande, lesquels prévoient en particulier que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique.

En 2017, le bureau de la commission a siégé à trois reprises et les délégués se sont réunis deux fois en séance plénière à Lausanne, le 17 mai et le 3 novembre. La délégation fribourgeoise s'est réunie à une reprise pour préparer le séance plénière de printemps.

Je tiens à reprendre plusieurs points du rapport d'activité de la CIIP 2016.

Les travaux pour la mise à disposition de moyens d'enseignement PER-compatibles constituent toujours et encore une priorité pour la CIIP et mobilisent d'importants moyens financiers et ressources humaines. Quelques informations sur ce sujet:

- > le 16 novembre 2017, la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a pris une décision stratégique en décidant de mettre en chantier une réalisation romande des moyens d'enseignement du français pour le renouvellement des collections en usage dans la scolarité obligatoire;
- > en ce qui concerne l'enseignement des langues, les moyens introduits il y a quelques années donnent globalement satisfaction. Les moyens sont des versions romandisées de moyens venant d'Allemagne, respectivement d'Angleterre, et certains contenus pourront être réactualisés et les moyens améliorés au besoin dans le cadre d'une révision partielle après quelques années d'usage et ce pour un investissement réduit;
- > en ce qui concerne les moyens de mathématique, les travaux entamés en 2013 suivent leur cours et s'étaleront jusqu'en 2022. L'introduction des premiers moyens dans les petites classes est prévue pour l'année prochaine;

- > les moyens de sciences, géographie et d'histoire sont aussi en phase d'être totalement prêts et introduits dans tous les degrés de la scolarité obligatoire;
- > le tableau pourrait être idéal si je pouvais vous donner des informations aussi positives en ce qui concerne l'enseignement du domaine des arts. Ce dossier est un très long serpent de mer. La demande pour la réalisation d'un moyen d'enseignement romand pour les disciplines qui constituent les arts date de 2007, soit avant même l'adoption du Plan d'études romand. Depuis lors, cinq groupes de travail se sont succédés et ont essayé de trouver le consensus intercantonal permettant de réaliser une économie d'échelle en aboutissant à un moyen d'enseignement romand commun. Divers problèmes ont été soulevés, dont notamment les valeurs accordées par les cantons aux disciplines constitutives des arts, qui ne sont pas identiques d'un canton à l'autre. Par exemple, la musique est très ancrée dans la culture fribourgeoise et valaisanne, mais moins dans d'autres cantons; les arts visuels ont déjà une longue histoire dans certains cantons, leur présence est plus récente dans d'autres. La convergence de vues concernant des moyens d'enseignement des arts est restée jusqu'à présent insuffisante entre les cantons. Des projets ont été proposés, mais rapidement jugés irréalisables au vu de leurs coûts. Cela étant, l'actuel groupe de travail chargé du projet a procédé à la synthèse des diverses attentes cantonales et afin d'y répondre de manière pragmatique, propose de constituer un guide didactique (pour les enseignants) plutôt que des manuels (pour les élèves) et de concevoir un tel guide à partir d'un travail de mutualisation de séquences cantonales répondant aux objectifs du PER.

En ce qui concerne les comptes du secrétariat général 2016, ils ont bouclé sur un excédent de revenus de 351 250 frs, alors que le budget prévoyait un excédent de charge de 62 800 frs, dû en particulier à certaines économies réalisées afin d'anticiper l'excédent de charge annoncée pour cette année. Du côté de l'unité des moyens d'enseignement, le résultat opérationnel positif de 24 000 frs est inscrit au résultat annuel du bilan et le solde de liquidité permet de voir venir et de suivre le programme développé plus haut.

Le budget 2018 est certes déficitaire et le besoin de financement est conséquent, mais les réserves et les contributions cantonales non augmentées permettent à la CIIP de continuer son travail sereinement.

Lors de notre assemblée plénière du 3 novembre 2017 qui s'est tenue dans la salle du Parlement vaudois, la thématique abordée était consacrée à l'enseignement de l'informatique. A cette occasion trois exposés ont permis de donner un cadre aux discussions.

Actuellement, dans le PER, la pratique de l'informatique n'est pas une discipline en soit, mais fait partie de la formation

<sup>1</sup> Rapport pp. 3424ss.

générale, mais les cantons ont tous mis en place une stratégie et des soutiens pour les enseignants afin que les attentes fondamentales du PER soient atteintes. Quelques voix se sont fait entendre au sein de la commission pour dénoncer cette approche minimaliste et demander qu'en matière d'informatique, les élèves soient familiarisés avec l'écriture du code informatique et avec la programmation. La majorité de la commission a exprimé une approche plus modérée dans laquelle le rôle de l'école n'est pas d'épouser le rythme de la société, mais de prendre une certaine distance qui permettra aux élèves de mieux comprendre ce monde. Si les cantons peuvent en faire plus en matière d'enseignement de l'informatique, trois observations faites par le secrétaire général de la CIIP contextualisent la situation:

- > l'école est toujours à l'image de la société. Cependant, il y a un décalage temporel lié aux moyens et nos classes ne sont pas aussi bien équipées;
- > le programme de l'école obligatoire est déjà très vaste: il faut penser à une répartition des compétences numériques dans et bien au-delà de l'école obligatoire; la définition du terme «programmation» mériterait d'être précisée, car elle peut être interprétée de manière divergente et les intentions ou attentes exprimées restent peu claires.

La présidente de la CIIP, M<sup>me</sup> Maire-Hefti, a confirmé que la thématique est d'importance et d'actualité au sein de la CIIP, laquelle se penche depuis plusieurs années sur ce thème et a pris des mesures. Les élèves sont d'ores et déjà sensibilisés aux usages et dangers d'internet. Des discussions doivent encore être menées afin de cibler les différents volets d'apprentissage et définir les limites de l'enseignement de l'informatique (programmation, sensibilisation).

Certains délégués des cantons bilingues observent que dans de nombreux cantons alémaniques (en lien avec le Lehrplan 21), l'apprentissage de l'informatique est introduit à la grille horaire dès l'école primaire, ce qui est le cas dans notre canton. La CIIP a toujours mis en avant l'aspect évolutif du PER. Mais il faut être conscient que les grilles horaires ne sont pas extensibles et que si l'informatique devait être considérée désormais comme une discipline obligatoire à l'école obligatoire, cela nécessiterait soit une augmentation d'horaire, soit la diminution d'autre chose.

Le débat a été ouvert, les idées ont été émises et la commission interparlementaire tire un bilan très positif des échanges qui ont eu lieu lors de cette assemblée.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier les membres de la délégation fribourgeoise pour leur travail et leur implication dans les affaires scolaires romandes. Pour rappel, il s'agit de nos collègues Sylvia Baiutti, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Madeleine Hayoz, Nicole Lehner-Gigon qui sera remplacée, Michel Chevalley et François Genoud.

Compte tenu des informations données et du travail sérieux de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, il est proposé à l'unanimité de prendre acte et d'accepter ce rapport. Je vous remercie pour votre attention.

**Savoy Philippe** (PS/SP, SC). Permettez-moi en préambule de constater que le bien-être de nos fesses semble être plus important, au vu du nombre de départs précipités des députés, que la Convention scolaire, ce qui est un peu dommage.

Je déclare mes liens d'intérêts: je suis musicien, chef de chœurs et président de la Fédération fribourgeoise des chorales qui compte près de 7000 adeptes dans notre canton.

J'ai lu avec grand intérêt ce rapport 2017 de la CIP Convention scolaire romande et je me suis assez rapidement souvenu de cette pensée du philosophe Edgar Morin: «Nous sommes technologiquement triomphant et culturellement défaillant.»

En effet, comment ne pas être agacé en constatant au quotidien l'érosion de la pratique des arts en milieu scolaire, tandis que l'on s'empresse de clamer combien il est désormais important de comprendre l'écriture du code informatique et de la programmation et que chaque cours ajouté appelle au mieux des coûts supplémentaires, au pire, la diminution d'autres dotations horaires. Loin de moi l'idée de vouloir opposer une branche à une autre, mais j'aimerais que l'énergie que l'on met ou que l'on ne met pas dans un domaine ou un autre le soit en connaissance de cause.

Je m'explique: le chapitre consacré au guide didactique relatif au domaine des arts m'a particulièrement interpellé. On en parle comme d'un long serpent de mer (dont la naissance remonte à 2007). Onze ans plus tard, il n'y a toujours pas de nouveau moyen d'enseignements romand des arts. On ne parle pas de construire la Tour Henri, mais d'obtenir un nouveau moyen d'enseignement, simplement. Alors certes, il sera bientôt possible de mutualiser des séquences cantonales répondant aux objectifs du PER et ainsi tenir compte des spécificités cantonales. Par exemple: «La musique est très ancrée dans la culture fribourgeoise et valaisanne», comme dit par le rapporteur. Cela est effectivement le cas, mais je ne me réjouirais que si je pouvais constater au quotidien que notre politique avait compris l'importance de maintenir (je ne parle même pas de développer) la place qui est attribuée aux arts dans l'enseignement. J'ai récemment posé une question au Conseil d'Etat demandant pour quelle raison l'enseignement des arts visuels et de la musique avait disparu des grilles horaires en 11H francophone, section «Exigences de base». Dans sa réponse, le Conseil d'Etat me répond en substance qu'il faut considérer la question dans son ensemble, que tout va bien et que beaucoup de cours à option existent. Des cours à option, Mesdames et Messieurs, dans un canton qui se frotte la médaille en affirmant son pedigree de canton qui fait de la musique populaire comme personne d'autre, cela jusqu'à inscrire cette particularité culturelle dans la liste des



traditions vivantes de l'UNESCO. Des cours à option, c'est le modèle que l'on semble vouloir nous servir.

Heureusement, il y a quand même quelques bonnes nouvelles et le programme «Culture et Ecole» en est une. Il permet de développer l'épanouissement artistique des élèves. Mais si ce programme est nécessaire et bien pensé, il ne remplacera jamais une pratique active des arts, comme il en va de la pratique du sport, de l'anglais ou des mathématiques. Sinon, nous ne formerons que des spectateurs passifs, là où faudrait permettre de vivre des expériences artistiques.

Je me permets enfin d'ouvrir une parenthèse, puisque je viens d'apprendre que dans la grille horaire de l'ECG de Bulle, la musique risque de fondre comme neige au soleil à partir de l'année prochaine. Cela est d'autant plus inquiétant que ces élèves qui suivent notamment le cursus pédagogique se destinent à entrer à la HEP où les termes de pédagogie et de didactique prennent alors le pas sur l'enseignement de la branche spécifique. Bref, beaucoup de signaux sont très alarmants pour l'enseignement de la musique dans notre canton et l'absence de ces moyens d'enseignement ne sont que la pointe d'un gros iceberg. Mais puisqu'en parallèle, nos institutions qui en font la promotion (conservatoire et Haute école de musique) fonctionnent bien, n'est-il pas grand temps de mettre en place des synergies cantonales entre ces institutions et le milieu scolaire pour que nous puissions continuer de faire vivre cette tradition vivante qui fait la fierté de notre canton?

En conclusion, si les coopérations intercantionales ne nous conviennent pas, comme nous pouvons le lire dans ce rapport, cherchons immédiatement des solutions qui nous sont propres afin de ne pas rendre sclérosé l'enseignement généralisé de la musique et des arts dans nos classes.

**Le Rapporteur.** Je remercie et soutiens totalement l'intervention de mon collègue Savoy dans le sens où je suis aussi intervenu lors de l'assemblée plénière de la Convention scolaire romande en novembre ou mai dernier pour demander expressément que ce moyen d'enseignement puisse une fois sortir. Si ce n'est pas le cas, je pense que des choses doivent se faire au niveau du canton.

Du côté des arts, que je parle des activités créatrices sur textile (ACT), manuelles (ACM) et les arts visuels, je sais que des groupes de travail se sont mis en place du côté du département, qu'il y a des enseignants qui sont dans ces groupes de travail qui vont proposer des solutions pour les collègues, qui vont proposer des séquences d'enseignement, qui vont proposer comment nous allons équiper nos salles de classes et qui vont proposer tout un système pour l'enseignement des ACT et ACM.

Du côté de la musique, pour être enseignant moi-même, je confirme aussi que les moyens d'enseignement sont obsoletés et que nous attendons quelque chose qui arrive dans

nos classes et qui permette à tous les enseignants d'enseigner de manière adéquate la musique afin de faire perdurer cette tradition fribourgeoise, puisque nous sommes de forts chanteurs, que cela soit dans les chorales d'église ou les chorales profanes. Ma crainte est aussi que cette tradition et cette force du canton soient mises peu à peu en péril.

Concernant la grille horaire, je me permets de donner la parole à M. le Conseiller d'Etat pour y répondre et apporter quelques informations. Je ne suis pas informé pour la grille horaire de l'ECG par exemple.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je n'ai pas cette information de détail. La seule chose que je puisse dire est que les éléments mentionnés dans le rapport sont en cours d'application. Je pense aux mathématiques, à l'allemand; d'ici 2023, échelonné 1 à 11, tout sera fait. Le français démarrera au plus tôt en 2021 et pour ce qui est de l'informatique au niveau primaire, nous y réfléchissons. Le Lehrplan 21 entre en vigueur à la rentrée prochaine et il s'agit maintenant de faire coordonner les deux plans d'étude.

J'ai pris note des soucis de M. le Rapporteur et de M. le Député. Je ne veux pas en rajouter. Je rappelle quand même l'excellent travail qui est fait dans notre canton par le Conservatoire et également la voie tertiaire de l'HEMU, où nous avons eu un véritable pôle de compétence.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

> La séance est levée à 17h20.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, secrétaire générale

**Samuel JODRY**, secrétaire parlementaire